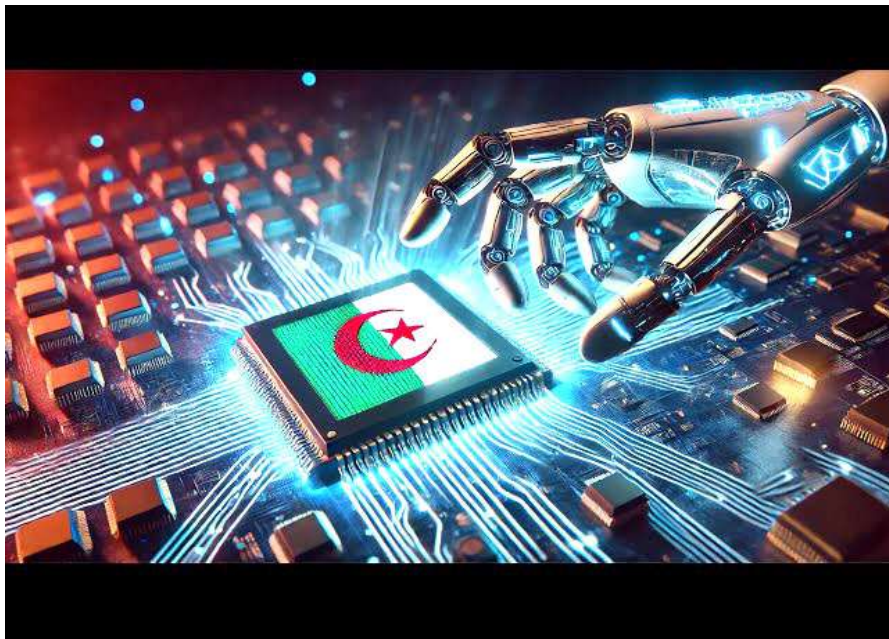


Qui pilotera l'Intelligence artificielle en Algérie
Un ministre ou un haut gradé de l'ANP ?

PAGE 2



Les expériences étrangères montrent que plusieurs formules coexistent, sans qu'aucune ne s'impose comme modèle universel.

CONTRIBUTION

Pétrole
Le nouveau thermomètre géopolitique

PAGE 7



QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Algérie-Afrique du Sud

Une position commune sur la question sahraouie

PAGE 5



Réutilisation des eaux épurées
Un levier pour la sécurité alimentaire

PAGE 4



Coopération entre l'Algérie et l'Afrique du Sud
LES DEUX PAYS CONSOLIDENT LEUR AXE ÉNERGÉTIQUE

PAGE 6

Coupe de la CAF
La Tas suspend les rencontres du CR Belouizdad

PAGE 13



TEBBOUNE SUR LES MASSACRES
DU 17 OCTOBRE 1961
Une page sanglante du colonialisme français

PAGE 3



De la mémoire du 17 octobre 1961 aux enjeux actuels de la diaspora, le président de la République réitère l'engagement de l'État à défendre les intérêts des Algériens à l'étranger et à préserver les liens qui les unissent à leur pays d'origine.

Projet Abrahamique
La fraternité religieuse au service d'une nouvelle géopolitique ?

PAGE 16

QUI PILOTERA L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ALGÉRIE

Un ministre ou un haut gradé de l'ANP ?

Les expériences étrangères montrent que plusieurs formules coexistent, sans qu'aucune ne s'impose comme modèle universel.

Par S. MÉHALLA

L'intelligence artificielle n'est plus seulement une affaire de recherche, d'innovation ou de modernisation administrative. Elle est devenue un instrument de puissance, de souveraineté et de sécurité nationale. Dès lors, une question mérite d'être posée en Algérie. Faut-il confier son pilotage à un ministre, à une autorité spécialisée ou à un haut gradé de l'Armée nationale populaire ?

L'Intelligence artificielle bouleverse les équilibres économiques, industriels et militaires. Elle intervient désormais dans le renseignement, la cybersécurité, la surveillance des infrastructures, les communications stratégiques, l'analyse des données et les systèmes de défense. Elle transforme également la médecine, l'agriculture, l'éducation et les services publics. Cette double dimension, civile et sécuritaire, pose un problème de gouvernance que les États abordent de différentes manières.

Faut-il nécessairement créer un portefeuille ministériel pour une technologie qui traverse pratiquement tous les secteurs de l'activité nationale ? Un ministre peut coordonner les politiques publiques, mobiliser des budgets et représenter son pays dans les négociations internationales. Mais sa nomination ne garantit ni la maîtrise technologique, ni la protection des données, ni la formation des compétences indispensables.

La multiplication des ministères, agences et commissions peut même produire l'effet inverse de celui recherché, dispersion des responsabilités, chevauchement des compétences et dilution des moyens. L'Intelligence artificielle exige avant tout une direction stratégique cohérente, capable de dépasser les cloisonnements administratifs. Pour l'Algérie, dont la transformation numérique s'accélère, cette interrogation prend une dimension particulière. La sécurité des données publiques, la protection des infrastructures sensibles et la dépendance envers les technologies étrangères constituent des enjeux qui dépassent largement les attributions habituelles d'un ministère technique.

D'où l'hypothèse d'une structure nationale de haut niveau, éventuellement dirigée par un officier de l'ANP disposant d'une expertise dans les systèmes d'information, la cybersécurité et les technologies stratégiques. Une telle formule ne signifierait pas nécessairement la militarisation de l'Intelligence artificielle. Elle pourrait traduire la volonté de placer sa dimension sécuritaire au niveau des priorités de défense nationale.

Encore faut-il examiner ce qui se pratique ailleurs.

DU MINISTRE SPÉCIALISÉ AU COMMANDEMENT STRATÉGIQUE : LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

Le Royaume-Uni a choisi une formule intégrée. L'Intelligence artificielle relève d'un département gouvernemental chargé de la science, de l'innovation et de la technologie. Un responsable ministériel suit notamment l'IA et le gouvernement numérique, tandis que des organismes spécialisés travaillent sur la sécurité des modèles et les risques technologiques.

La France présente une organisation plus complexe. Elle dispose d'un ministre délégué chargé de l'Intelligence artificielle et du Numérique, mais les questions de défense et de sécurité informatique relè-



vent également d'institutions spécialisées.

L'Agence française de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) intervient dans la cybersécurité, tandis que le ministère des Armées possède sa propre Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD), créée en 2024. Celle-ci développe des applications militaires dans le renseignement, l'analyse d'images, l'aide à la décision et les systèmes opérationnels.

La France a également mis en place un Institut national pour l'évaluation et la sécurité de l'intelligence artificielle (INESIA), associant des compétences économiques, scientifiques et sécuritaires. Ce dispositif illustre une séparation entre la promotion de l'IA et la maîtrise de ses risques. Cette organisation soulève néanmoins une interrogation : la multiplication des structures améliore-t-elle réellement la protection numérique de l'État ? Les cyberattaques et les fuites de données ayant touché plusieurs organismes publics français rappellent que les ambitions technologiques ne dispensent pas d'assurer la sécurité élémentaire des systèmes administratifs.

Aux États-Unis, la Maison-Blanche définit les grandes orientations, tandis que les départements fédéraux disposent de leurs propres capacités. Le département de la Défense s'appuie notamment sur le Chief Digital and Artificial Intelligence Office, chargé de favoriser l'intégration des données et de l'IA dans les activités militaires. Cette structure peut être dirigée par un responsable civil, ce qui montre que la compétence stratégique ne se confond pas nécessairement avec le militaire. Singapour privilégie une coordination au sommet de l'exécutif. Son Conseil national de l'intelligence artificielle, créé en 2026 et présidé par le Premier ministre, vise à assurer la cohérence des décisions entre les administrations et les acteurs économiques.

Ces différentes expériences mettent en évidence trois grandes formules : un responsable ministériel spécialisé, une coordination interministérielle au sommet de l'État ou des organismes techniques distincts pour les applications civiles et militaires.

Aucune ne repose sur l'idée que l'ensemble de l'intelligence artificielle devrait être placé sous commandement militaire. En revanche, les puissances technologiques accordent une importan-

ce croissante à son utilisation dans la défense et à la protection des infrastructures numériques.

La véritable question n'est donc pas tant celle du statut du responsable que celle de son autorité, de ses compétences et des moyens mis à sa disposition.

L'ANP, UN ACTEUR STRATÉGIQUE DANS UNE ARCHITECTURE NATIONALE À DÉFINIR

En Algérie, l'Armée nationale populaire dispose déjà d'attributions importantes dans la sécurité numérique. L'Agence de la sécurité des systèmes d'information, relevant du ministère de la Défense nationale, a publié en mars 2026 la Stratégie nationale de sécurité des systèmes d'information 2025-2029, approuvée par le président de la République.

Cette stratégie vise notamment à renforcer la résilience cybernétique, protéger les infrastructures numériques de l'État, préserver la continuité des services essentiels et sécuriser les informations sensibles.

Le ministère de la Défense nationale s'intéresse également aux applications de l'intelligence artificielle. En juin 2026, un séminaire organisé à Ain Naâdja, dans le cadre de l'initiative «5+5 Défense», a été consacré à l'IA au service de la transformation numérique des institutions militaires. Parallèlement, le gouvernement a engagé l'élaboration d'une stratégie nationale d'intelligence artificielle fondée sur les données, les infrastructures numériques et les compétences humaines. L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et plusieurs secteurs économiques participent à cette démarche.

Ces initiatives témoignent de l'existence de compétences et de structures qu'il conviendrait d'articuler plutôt que de multiplier. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas envisager une haute autorité nationale de l'intelligence artificielle et de la souveraineté numérique, placée directement auprès de la présidence de la République ?

Sa direction stratégique pourrait être confiée à un haut responsable possédant une expérience reconnue dans les technologies sensibles, éventuellement issu des rangs de l'ANP. Il serait entouré de scientifiques, d'ingénieurs, de responsables économiques et de représentants des administrations concernées.

Cette hypothèse présente un intérêt insti-

tutionnel qui est d'associer la culture de planification et de protection des intérêts stratégiques propre aux institutions de défense aux compétences civiles indispensables au développement de l'IA.

L'ANP pourrait ainsi jouer un rôle central dans la sécurisation des infrastructures critiques, la protection des données stratégiques, l'évaluation des vulnérabilités et la préparation aux menaces cybernétiques.

Mais la recherche, l'innovation industrielle, les applications médicales, l'éducation et l'entrepreneuriat devraient conserver des espaces de décision et de développement adaptés à leurs missions. L'Intelligence artificielle ne saurait être réduite à un instrument de surveillance ou de défense. Il faudrait également préserver des mécanismes indépendants de contrôle juridique et de protection des données personnelles. La souveraineté numérique ne consiste pas seulement à protéger l'État contre les menaces extérieures, elle suppose aussi de garantir les droits des citoyens dans l'utilisation des technologies. Une autre formule consisterait à maintenir une direction civile de la politique nationale d'IA tout en renforçant, au sein de l'ANP, une structure spécialisée dans ses applications militaires et la sécurité des systèmes stratégiques. Ce partage des responsabilités existe, sous diverses formes, dans plusieurs pays.

Le choix entre ces architectures devrait répondre à des critères concrets. Capacité de coordination, rapidité de décision, maîtrise budgétaire, disponibilité des compétences, efficacité opérationnelle et obligation de rendre compte.

Le danger serait de remplacer un ministère par une nouvelle administration sans modifier les méthodes de travail ni résoudre les problèmes de fond.

L'Algérie devra notamment développer ses capacités nationales de calcul, former davantage de spécialistes, soutenir ses laboratoires et ses entreprises technologiques, sécuriser ses bases de données publiques et réduire ses dépendances critiques envers les fournisseurs étrangers. Ces objectifs exigent des investissements durables et une continuité stratégique qui dépasse les changements de responsables gouvernementaux.

La question du ministre ou du haut gradé de l'ANP mérite donc d'être posée sans préjugé. Le premier dispose d'une légitimité administrative et politique pour conduire une action interministérielle. Le second peut apporter une expérience de la planification sécuritaire et de la protection des intérêts vitaux du pays. Mais ni la fonction ministérielle ni le grade militaire ne constituent, à eux seuls, une garantie de compétence technologique.

L'enjeu consiste à définir une autorité capable de mobiliser ces deux univers, de fixer des priorités nationales et d'obtenir des résultats mesurables.

À l'heure où l'intelligence artificielle devient un facteur déterminant des rapports de puissance, l'Algérie ne peut limiter sa réflexion à la création d'un portefeuille ou à la nomination d'un responsable. Elle doit déterminer qui pilote, qui protège, qui développe et qui contrôle.

La souveraineté numérique ne dépend ni d'un titre ministériel ni d'un nombre d'étoiles sur un uniforme. Elle se mesure à la capacité d'un État à maîtriser ses technologies, à défendre ses infrastructures et à protéger les données de ses citoyens.

S. M.

TEBBOUNE SUR LES MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961

Une page sanglante du colonialisme français

De la mémoire du 17 octobre 1961 aux enjeux actuels de la diaspora, le président de la République réitère l'engagement de l'État à défendre les intérêts des Algériens à l'étranger et à préserver les liens qui les unissent à leur pays d'origine.

À l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé l'engagement de l'État à protéger les Algériens établis à l'étranger et à renforcer leurs liens avec leur pays d'origine. Il a également rendu hommage aux victimes des manifestations du 17 octobre 1961 à Paris, symbole de l'engagement de la diaspora dans la lutte pour l'indépendance. Dans un message consacré au 65e anniversaire de ces événements tragiques, le chef de l'État a salué la fidélité des Algériennes et des Algériens à leur patrie, soulignant la volonté des pouvoirs publics de préserver leurs intérêts et de faciliter leurs déplacements ainsi que ceux de leurs familles.

UNE DATE GRAVÉE DANS LA MÉMOIRE NATIONALE

Le président Tebboune a rappelé la mobilisation des Algériens dans les rues de Paris pour protester contre le couvre-feu discriminatoire imposé par les autorités coloniales et dénoncer les restrictions à leurs libertés. Ces manifestations pacifiques avaient exprimé le soutien de la communauté algérienne à la Révolution de libération nationale, alors à un tournant décisif. Le chef de l'État a également dénoncé la répression menée par la police française



sous l'autorité de Maurice Papon. Des dizaines de manifestants ont été tués, certains ayant été jetés dans la Seine. Ces violences demeurent l'un des épisodes les plus marquants de la répression coloniale contre les Algériens en France. Pour Abdelmadjid Tebboune, cette mobilisation témoigne de la détermination des émigrés à maintenir leur engagement dans le combat national, malgré les mesures des-

tinées à isoler la Révolution de ses soutiens à l'étranger.

HOMMAGE AUX MILITANTS ET AUX TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

Le président de la République a rendu hommage aux dirigeants du mouvement national en exil ainsi qu'aux travailleurs algériens qui ont contribué à la lutte pour l'indépendance dans des conditions parti-

culièrement difficiles. Leur engagement et leur résistance face à la répression ont constitué un apport important au combat du peuple algérien pour le recouvrement de sa souveraineté.

LA DIASPORA AU CŒUR DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT

Au-delà de la commémoration historique, le message présidentiel met l'accent sur la place de la communauté nationale établie à l'étranger. En effet, le chef de l'État a exprimé sa reconnaissance envers les membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, saluant leur fidélité à leur pays et leur attachement à leur identité nationale. Il a réaffirmé la volonté de l'État de protéger la diaspora, de défendre ses intérêts et de faciliter les déplacements des citoyens et de leurs familles, en veillant à leur garantir les conditions nécessaires de sérénité et de confort.

L'objectif, a-t-il souligné, est de consolider les liens entre les Algériens établis à l'étranger et leur pays d'origine.

Le président de la République a conclu son message en saluant l'Algérie et en se recueillant à la mémoire des martyrs, à l'occasion d'une commémoration qui rappelle une page majeure du combat du peuple algérien contre le colonialisme français.

Smail R.

COP17

Tebboune souligne les engagements de l'Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en avant, hier, les avancées réalisées par l'Algérie dans la protection de la biodiversité, soulignant les efforts engagés pour préserver le patrimoine naturel national face aux menaces liées aux activités humaines, à la désertification, aux incendies de forêt et au changement climatique. Dans une allocution adressée aux participants au Sommet des dirigeants de la 17e Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (COP17), qui se tient à Erevan, en Arménie, et lue par le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, le chef de l'État a souligné le «bond qualitatif» accompli par l'Algérie dans le renforcement de la protection et de la préservation des écosystèmes.

UNE STRATÉGIE NATIONALE À L'HORIZON 2030

Le président de la République a rappelé que l'Algérie a traduit ses engagements internationaux en mesures concrètes, à travers l'actualisation et le dépôt de sa stratégie et de son plan d'action nationaux en matière de diversité biologique pour la période 2025-2030. Élaborée selon une approche participative, cette stratégie fixe 24 objectifs nationaux et prévoit 93 mesures de mise en œuvre, en cohérence avec le Cadre mondial de la biodiversité. Le chef de l'État a également mis en avant l'élargissement du réseau des espaces protégés, qui compte désormais 24 zones couvrant différents écosystèmes, notamment marins, forestiers, montagneux, step-piques et sahariens. Ces efforts s'accompagnent d'un approfondissement des connaissances sur le patrimoine biologique national. Plus de 27 000



espèces vivantes ont été recensées à ce jour, dont 8 500 espèces végétales et 18 000 espèces animales, selon les chiffres avancés dans l'allocution présidentielle.

LE BARRAGE VERT, UN REMPART CONTRE LA DÉSERTIFICATION

La préservation de la biodiversité repose également sur la protection des espaces naturels et la restauration des écosystèmes. À ce titre, le président de la République a évoqué les mesures engagées pour la reconnaissance et la préservation des parcs culturels, qui associent une biodiversité particulière

à un patrimoine archéologique et historique. Cette démarche a permis, a-t-il précisé, d'élargir le champ de la conservation nationale de près de un million de kilomètres carrés. Le chef de l'État a, par ailleurs, souligné l'importance de la relance du barrage vert, qui s'étend sur une superficie de 4,7 millions d'hectares. Ce projet vise à freiner l'avancée des sables, à renforcer le couvert végétal et forestier et à contribuer à la restauration des écosystèmes. Il s'inscrit, selon le président de la République, dans une approche intégrée conciliant durabilité environnementale et sociale et retombées économiques au profit des populations locales.

SEMENCES ET PATRIMOINE NATU- REL AU CŒUR DES PRIORITÉS

La sauvegarde des ressources génétiques et du patrimoine végétal constitue un autre axe de cette politique. Abdelmadjid Tebboune a notamment cité l'opérationnalisation de la Banque nationale des semences, présentée comme une étape importante dans le développement d'une agriculture durable et le renforcement de la sécurité alimentaire. Le lancement du projet du Musée national environnemental de la biodiversité figure également parmi les initiatives destinées à faire

connaître et à valoriser le patrimoine naturel du pays. À travers ces projets, l'Algérie entend renforcer les moyens de conservation de ses ressources biologiques et préserver les richesses naturelles au bénéfice des générations actuelles et futures.

POUR UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE RENFORCÉE

Abordant les enjeux de la COP17, le président de la République a souligné l'importance de cette rencontre dans un contexte marqué par l'aggravation des crises environnementales et la nécessité de concilier développement économique et préservation de la biodiversité. Il a estimé que la crédibilité du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal doit être appréciée à travers les actions concrètement réalisées sur le terrain, plutôt qu'à l'aune des seuls engagements annoncés lors des rencontres internationales. Le chef de l'État a, dans ce sens, insisté sur la nécessité d'une solidarité internationale à la hauteur des défis environnementaux. Celle-ci doit notamment se traduire par des financements suffisants en faveur des pays en développement, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et une coopération internationale tenant compte des spécificités et des priorités nationales. En conclusion, Abdelmadjid Tebboune a réaffirmé l'engagement de l'Algérie en faveur des objectifs de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et de son cadre mondial. Il a souhaité que les travaux de la COP17 aboutissent à des résultats concrets, susceptibles de consolider la coopération internationale et de promouvoir un développement durable au bénéfice de tous.

R. N.

RÉUTILISATION DES EAUX ÉPURÉES

Un levier pour la sécurité alimentaire

Le gouvernement entend renforcer l'accès aux télécommunications dans les zones faiblement peuplées et accroître la valorisation des eaux usées traitées, notamment au profit du secteur agricole.

Ces deux dossiers ont été au centre de la réunion du gouvernement présidée jeudi par le Premier ministre, Sifi Ghrieb. Les membres du gouvernement ont également examiné les préparatifs de la 42e session du Conseil des ministres arabes de la Justice, prévue en Algérie.

En ouverture de la réunion, le gouvernement a entendu une communication consacrée au bilan de la mise en œuvre des décisions et instructions formulées par le président de la République lors de la dernière réunion du Conseil des ministres. Cet examen s'inscrit dans le cadre du suivi des orientations présidentielles et des actions engagées par les différents secteurs.

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Le gouvernement s'est ensuite penché sur le mécanisme du service universel des télécommunications électroniques, considéré comme un levier stratégique pour réduire les inégalités d'accès aux réseaux de communication sur l'ensemble du territoire national.

Entièrement financé par l'État, ce dispositif vise notamment les zones à faible densité de population, où les contraintes géographiques et démographiques peuvent compliquer le déploiement des infrastructures de télécommunications. L'objectif est d'y garantir une couverture optimale et des services de qualité, tout en consacrant le principe d'égalité d'accès aux réseaux.



À travers ce mécanisme, les pouvoirs publics entendent lutter contre l'exclusion numérique et permettre aux populations des régions les moins bien desservies de bénéficier des services de communication électronique. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des efforts engagés en faveur de la transformation numérique, qui nécessite une couverture plus équilibrée du territoire et un accès élargi aux infrastructures numériques.

Le recours au financement public traduit, dans ce cadre, la volonté de maintenir l'accès aux télécommunications parmi les priorités nationales, y compris dans les zones où les investissements privés peuvent être moins attractifs. Le développement de cette couverture constitue un enjeu majeur, tant pour l'accès aux services numériques que pour la réduction des disparités territoriales.

AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

La sécurité hydrique a constitué l'autre dossier majeur de cette réunion gouvernementale. Une communication a été présentée sur l'état d'avancement du programme de réhabilitation et de développement des stations d'épuration des eaux usées, dans le cadre d'une stratégie visant à porter à 60% le taux d'exploitation des volumes d'eau traités.

Ce programme vise à accroître les capacités de récupération et de réutilisation des eaux usées épurées, notamment dans le secteur agricole. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques du président de la République visant à renforcer la sécurité hydrique et alimentaire du pays, dans un contexte où la préservation des ressources en eau constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social.

La réhabilitation des stations d'épuration

doit permettre d'améliorer les capacités de traitement et de valorisation des volumes d'eau disponibles. Leur réutilisation, notamment pour l'irrigation agricole, représente un moyen de diversifier les ressources hydriques et de réduire la dépendance aux ressources conventionnelles.

Au-delà de l'augmentation des capacités d'épuration, l'enjeu consiste à mieux exploiter les eaux traitées afin d'en faire une ressource complémentaire durable. Cette orientation vise à alléger la pression sur les ressources hydriques traditionnelles, tout en contribuant à sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire aux activités agricoles.

L'amélioration du fonctionnement des infrastructures existantes et le renforcement de leurs capacités devraient ainsi favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles. La valorisation des eaux usées apparaît, dans cette perspective, comme un axe important de la politique nationale de gestion de l'eau et de consolidation de la sécurité alimentaire.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES ARABES DE LA JUSTICE

Le gouvernement a passé en revue l'état d'avancement des préparatifs de la 42e session du Conseil des ministres arabes de la Justice, qui se tiendra en Algérie.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la coopération judiciaire entre les pays arabes. L'examen des préparatifs par le gouvernement vise à suivre les dispositions prises en prévision de cette échéance, qui réunira les responsables concernés autour des questions relevant de leur domaine de compétence. Présidée par Sifi Ghrieb, cette réunion a ainsi permis d'aborder plusieurs priorités liées à l'amélioration de l'accès aux télécommunications, à la gestion durable des ressources hydriques et au renforcement de la coopération judiciaire arabe.

A. M.

ÉLECTIONS LOCALES

Les partis affinent leurs stratégies

Les partis politiques intensifient leurs préparatifs en vue des prochaines élections locales. Alors que certaines formations ont déjà déposé leurs listes auprès des délégations de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), d'autres poursuivent la sélection de leurs candidats et la finalisation de leurs dossiers.

Le Front El Moustakbal entend prendre part à cette échéance avec une présence importante sur le terrain. Son président, Fateh Boutbig, a annoncé la présentation de 1 021 listes électorales, dont 953 pour les Assemblées populaires communales (APC) et 63 pour les Assemblées populaires de wilaya (APW), ainsi que des listes dans le cadre d'alliances électorales.

Lors d'une conférence de presse au siège du parti, il a souligné que l'enjeu ne se limitait pas au nombre de candidatures, mais résidait également dans la qualité des profils

retenus, la pertinence des programmes et la capacité des futurs élus à répondre aux attentes des citoyens. Il a insisté sur la nécessité de faire des Assemblées locales des acteurs du développement des communes et des wilayas.

LE NOMADISME POLITIQUE DANS LE VISEUR

Au-delà des préparatifs électoraux, Fateh Boutbig a abordé la question du nomadisme politique, notamment les changements d'appartenance partisane en cours de mandat. Il a rappelé que la Constitution encadrait cette pratique pour les parlementaires, tout en estimant qu'il n'existait pas d'interdiction légale spécifique applicable aux élus locaux.

Le responsable du Front El Moustakbal a plaidé pour l'instauration d'un cadre déontologique destiné à renforcer la discipline partisane et à préserver la cohé-

rence des engagements pris devant les électeurs. Selon lui, les changements d'affiliation peuvent fragiliser les formations politiques et perturber le fonctionnement des Assemblées élues.

Il a également souligné l'importance de l'encadrement des militants et des élus par leurs partis, considérant qu'un accompagnement régulier contribue à consolider les engagements politiques.

LA PARTICIPATION ÉLECTORALE, L'AUTRE DÉFI

La mobilisation des électeurs figure également parmi les priorités affichées par le président du Front El Moustakbal. Celui-ci a appelé les citoyens, particulièrement les jeunes, à s'impliquer davantage dans le processus électoral. Estimant que l'absence de candidatures ne saurait être systématiquement interprétée comme un signe de défiance envers les ins-

tutions, il a insisté sur le rôle de l'éducation civique et politique dans la promotion de la participation. Il a appelé à encourager une culture politique fondée sur l'initiative, la confiance et l'engagement citoyen.

LE FLN ANNONCE LE DÉPÔT DE SES LISTES

De son côté, le Front de libération nationale (FLN) a annoncé avoir déposé ses dossiers de candidature auprès des délégations de wilaya de l'Anie. Selon Fayçal Ghannem, membre du bureau politique chargé de l'information, le parti s'appuie sur son implantation nationale pour préparer sa participation au scrutin. Les listes ont été élaborées, a-t-il indiqué, dans le respect des exigences de la législation électorale, notamment celles relatives à la représentation des femmes, des jeunes de moins de 40 ans et de candidats universitaires.

Le FLN entend se servir de son expérience dans les Assemblées élues pour défendre les priorités locales et tenir compte des spécificités de chaque région. Au Front des forces socialistes (FFS), un responsable a, pour sa part, évoqué les difficultés rencontrées par les formations politiques pour participer pleinement aux élections, tout en soulignant leur responsabilité dans la préparation de cette échéance. Le Parti des travailleurs a également fait état de ses démarches. Il a annoncé le dépôt de listes pour les APW à Béchar, Annaba, Mila et Oran, ainsi que de candidatures aux APC dans quinze communes de Tizi Ouzou et de Constantine. Selon Ramdane Taâzibt, membre du secrétariat politique du parti, les dossiers étaient encore à l'examen auprès des délégations de wilaya de l'Anie.

I. Kherrane

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE-AFRIQUE DU SUD

Une position commune sur la question sahraouie

Alger et Pretoria veulent traduire leur convergence politique en projets économiques concrets, notamment dans l'énergie, les mines, l'industrie et les investissements. Les deux pays réaffirment également leur volonté de renforcer la voix de l'Afrique sur la scène internationale et de défendre le droit des peuples à l'autodétermination.

L'Algérie et l'Afrique du Sud entendent donner un nouvel élan à leur partenariat stratégique en privilégiant une coopération axée sur les résultats. C'est l'objectif affiché jeudi à Alger par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, Ahmed Attaf et Ronald Lamola, à l'issue d'une réunion consacrée au suivi des conclusions de la 7e session de la Grande Commission mixte de coopération, tenue en décembre 2024.

Dans un communiqué conjoint, les deux parties ont réaffirmé leur détermination à faire de leur partenariat un modèle de coopération africaine fondé sur la confiance mutuelle, la solidarité et les intérêts communs. L'enjeu est désormais de dépasser le cadre institutionnel pour concrétiser les engagements pris, à travers des projets assortis d'échéances précises et de mécanismes de suivi.

À cet effet, les deux ministres se sont félicités de la finalisation des procédures relatives au mémorandum d'entente portant création d'un mécanisme de suivi ministériel. Celui-ci permettra d'évaluer régulièrement la mise en œuvre des décisions et de régler les questions en suspens. Les préparatifs de la 8e session de la Grande Commission mixte, prévue à Pretoria et coprésidée par les présidents des deux pays, seront également engagés.

LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT EN PRIORITÉ

Sur le plan économique, Alger et Pretoria entendent faire du commerce et de l'investissement les principaux moteurs de leur coopération. Les deux ministres ont convenu de tenir dans les meilleurs délais la première réunion de la Commission mixte sur le commerce et l'investissement et d'activer pleinement le Conseil d'affaires algéro-sud-africain, créé en 2023.

L'intensification des échanges entre opérateurs économiques figure également parmi les priorités, à travers des missions d'affaires réciproques, notamment l'ac-



cueil d'une délégation sud-africaine en Algérie et l'organisation d'une exposition de produits algériens à Johannesburg.

Les deux pays souhaitent explorer de nouvelles perspectives dans l'industrie, l'agriculture, les industries agroalimentaires et pharmaceutiques, les transports, la logistique, les infrastructures et l'économie numérique. Parmi les projets envisagés, figurent un éventuel jumelage entre le port de Djen Djen et celui de Durban, ainsi que l'établissement d'une liaison aérienne directe entre Alger et Johannesburg.

La coopération énergétique occupe également une place centrale. Les discussions portent sur le gaz naturel, le gaz naturel liquéfié (GNL), la pétrochimie, les produits pétroliers et les énergies renouvelables, notamment le solaire et l'hydrogène vert, ainsi que sur l'efficacité et le stockage de l'énergie. Dans le secteur minier, les deux parties ont souligné l'importance stratégique des minéraux critiques et la nécessité de développer des partenariats garantissant une meilleure valorisation des ressources africaines. Le transfert de technologies, la transformation locale et la création de chaînes de

valeur continentales constituent des objectifs communs.

Les deux pays entendent également renforcer leur coopération scientifique et technologique, notamment à travers les échanges entre chercheurs et étudiants et le développement de projets dans l'intelligence artificielle, les biotechnologies et l'innovation.

UNE CONVERGENCE SUR LES ENJEUX INTERNATIONAUX

Au-delà des intérêts économiques, Alger et Pretoria veulent consolider leur coordination sur les questions régionales et internationales. À la clôture des travaux, Ahmed Attaf a souligné la responsabilité commune des deux pays dans le renforcement de la voix africaine sur la scène internationale, la réforme des institutions de gouvernance mondiale et la défense du droit du continent à déterminer son propre avenir.

Cette convergence repose, selon le Attaf, sur une histoire commune de lutte et de solidarité, ainsi que sur l'attachement au droit international et au droit des peuples à l'autodétermination.

Les deux parties ont réaffirmé leur soutien au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant et souverain. Elles ont appelé à mettre fin aux agressions, à protéger les civils, à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et à demander des comptes aux responsables des violations graves du droit international.

Concernant le Sahara occidental, elles ont réitéré leur soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et aux efforts des Nations unies en faveur d'une solution politique juste et durable.

Les discussions ont également porté sur les crises au Sahel, au Soudan et dans l'est de la République démocratique du Congo. Les deux pays ont plaidé pour des solutions politiques, un dialogue inclusif, le règlement pacifique des conflits et le respect de la souveraineté des États.

De son côté, Ronald Lamola a réaffirmé la détermination de son pays à mobiliser son expertise, ses capacités technologiques et ses ressources au service des objectifs communs. Se félicitant des progrès accomplis, il a indiqué qu'il présenterait au président sud-africain un rapport positif sur l'état d'avancement des engagements bilatéraux. Il a également rappelé le soutien apporté par l'Algérie à la lutte de son pays pour la libération.

Enfin, les deux ministres ont appelé à accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), à développer les infrastructures transfrontalières et à renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines du financement du développement, de la technologie et de la sécurité alimentaire et énergétique.

Pour Alger et Pretoria, l'objectif est désormais de transformer leur convergence politique et historique en un levier de développement économique, d'intégration africaine et d'influence collective sur la scène internationale.

Assia M.

SAHARA OCCIDENTAL

Consensus onusien sur l'autodétermination

La quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, a adopté, jeudi, avec le soutien de 152 États membres, un projet de résolution réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux principes onusiens relatifs à la décolonisation.

Le texte rappelle les dispositions de la Charte des Nations unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 1514 du 14 décembre 1960, relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette dernière consacre le droit des peuples à disposer librement de leur avenir politique et appelle à mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes.

L'adoption du projet de résolution réaffirme l'inscription de la question du Sahara occidental dans le cadre onusien de la décolonisation. Inscrit sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies, le territoire demeure au centre des efforts internationaux visant à parvenir à une solution politique permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

Le vote, qui a recueilli une large majorité, souligne l'importance accordée par les États membres au respect du droit international et des engagements des Nations unies en matière de décolonisation. Il réaffirme également le principe selon lequel les peuples placés sous domination coloniale doivent pouvoir déterminer librement leur avenir, conformément aux dispositions du droit interna-

tional. Selon les informations rapportées à l'issue du vote, le Maroc a également voté en faveur du projet de résolution, alors que sa délégation envisageait initialement de s'abstenir. Cette décision est intervenue dans un contexte marqué par le soutien exprimé par une large majorité d'États membres au

texte. La résolution 1514 constitue une référence fondamentale du cadre juridique international relatif à la décolonisation. Elle consacre le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, tout en affirmant la nécessité de respecter leur volonté et leurs aspirations.

L'adoption de ce projet de résolution maintient ainsi la question sahraouie au cœur de l'agenda onusien de la décolonisation et rappelle la nécessité d'une solution conforme aux principes de la Charte des Nations unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Les mines marocaines continuent de tuer

Les mines posées par l'occupation marocaine au Sahara occidental continuent de tuer et de menacer les civils, malgré les opérations de déminage dans les territoires libérés, a affirmé Taleb Haidar, président du Bureau national sahraoui de coordination des actions relatives aux mines. Dans une déclaration à l'APS, en marge de la visite d'une délégation du Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA) dans les camps de réfugiés sahraouis, il a indiqué que près de dix millions de mines avaient été posées, auxquelles s'ajoutent des engins disséminés de manière aléatoire. Des dizaines de milliers de mines ont été neutralisées avec l'aide d'experts internationaux. Toutefois, ces opérations restent longues et complexes : le déminage d'un seul engin peut prendre deux à trois jours. Haidar a également alerté sur les dangers des drones, qui auraient fait des victimes civiles. La délégation du CISSA a été informée des risques liés aux mines et de leurs conséquences sur la population et l'environnement, à travers notamment des témoignages de victimes et une présentation des efforts sahraouis de déminage.

COOPÉRATION ENTRE L'ALGÉRIE ET L'AFRIQUE DU SUD

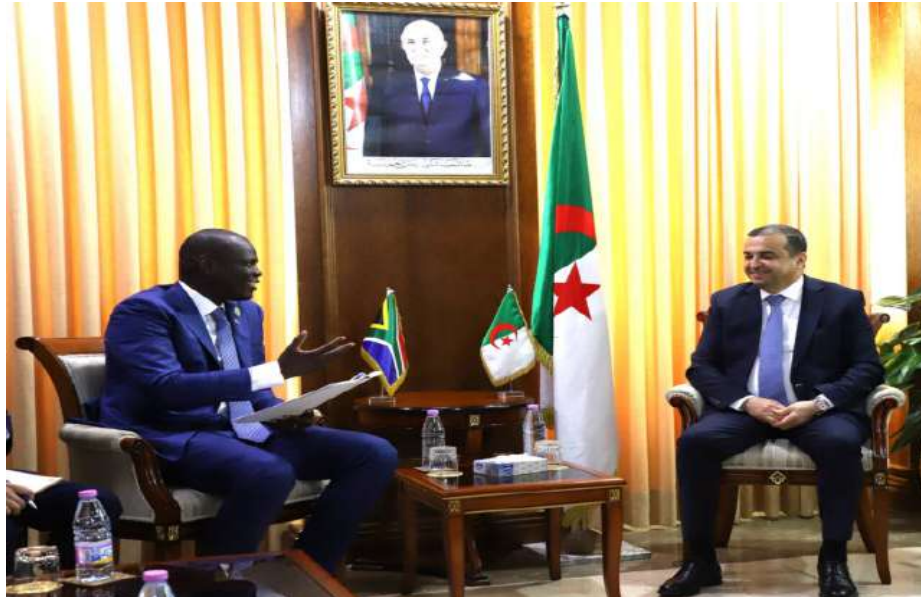
Les deux pays consolident leur axe énergétique

Les discussions ont porté sur les possibilités de coopération à tous les stades de la chaîne de valeur pétrolière et gazière.

L'Algérie et l'Afrique du Sud ambitionnent de franchir un nouveau cap dans la coopération énergétique. A l'occasion de sa visite de travail en Algérie, le ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, Ronald Lamola, a été reçu, jeudi, par le ministre d'État chargé des Hydrocarbures, Mohamed Arkab. S'inscrivant dans le sillage de la visite d'Etat effectuée en Algérie par le président Cyril Ramaphosa en décembre 2024 à l'invitation du président Abdelmadjid Tebboune, la rencontre intervient dans le cadre de la concrétisation de la vision stratégique basée sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la consolidation des liens historiques et du partenariat stratégique solide entre les deux pays. La rencontre, tenue en présence des ambassadeurs des deux pays et d'un nombre de cadres des deux parties, a été l'occasion de passer en revue l'état et les perspectives de la coopération dans le secteur des hydrocarbures, ainsi que d'examiner les moyens de développer le partenariat économique et technique.

UNE FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE

Selon un communiqué du ministère, les discussions ont porté sur les possibilités de renforcer la coopération à différentes étapes de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière, notamment dans les domaines de la recherche et de l'exploration, du développement des gisements et de la production, du raffinage et de la pétrochimie, ainsi que de la commercialisation du gaz naturel liquéfié (GNL) et du



gaz de pétrole liquéfié (GPL), ainsi que le développement des infrastructures. Il s'agira également de développer l'échange d'expériences et le transfert de technologies afin de soutenir les investissements conjoints et de renforcer l'intégration industrielle entre les deux pays. Les deux parties ont également souligné l'importance d'élargir le partenariat entre le groupe Sonatrach et la Société nationale de pétrole d'Afrique du Sud (SANPC), et d'intensifier les échanges entre les institutions et les entreprises actives dans le secteur afin de concrétiser des projets d'intérêt mutuel.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

La rencontre a également porté sur les moyens de renforcer la coopération institutionnelle et technique entre l'Agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et l'Agence sud-africaine du pétrole (PASA), notamment dans les domaines de la réglementation, du cadre juridique et de l'échange d'expériences, ainsi que la promotion des opportunités d'investissement et des facilités disponibles en Algérie. Dans ce contexte, Mohamed Arkab a réaffirmé la disponibilité de son secteur à accompagner les entreprises sud-africaines, souhaitant investir en Algérie, invitant les entreprises sud-africaines à s'intéresser aux possibilités d'investissement

dans le pays et à participer à l'appel d'offres Algeria Bid Round 2026. Le volet formation a également été abordé en soulignant son importance. Le développement des compétences et l'échange de connaissances et d'expériences seront ainsi adossés à l'expertise de l'Institut algérien du pétrole (IAP), ce qui contribuera au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions actives dans ce secteur.

CONVERGENCE DE VUES

À cette occasion, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, a souligné l'importance d'approfondir le partenariat stratégique avec la République d'Afrique du Sud et de renforcer la coopération Sud-Sud, affirmant que le secteur des hydrocarbures était prêt à accompagner les institutions et les entreprises sud-africaines désireuses d'investir en Algérie, et de fournir les facilités nécessaires à la concrétisation de projets communs à forte valeur ajoutée, au service des intérêts communs des deux pays frères. Pour sa part, Ronald Lamola a salué la place qu'occupe l'Algérie dans le domaine des hydrocarbures ainsi que son rôle aux niveaux africain et international, exprimant l'intérêt de son pays pour le renforcement de la coopération avec l'Algérie et l'élargissement des partenariats bilatéraux dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui favorisera le développement des relations économiques entre les deux pays et ouvrira de nouvelles perspectives de coopération et d'investissement.

S. Smati

HYDROCARBURES

Les majors américaines à l'écoute de Sonatrach

Sonatrach entend donner une nouvelle impulsion à ses relations avec les entreprises énergétiques américaines. À l'issue de rencontres organisées à Houston, la compagnie nationale a annoncé des avancées dans ses échanges avec ExxonMobil, Halliburton et Devon Energy. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie visant à développer de nouvelles ressources, à améliorer les performances des installations et à consolider les capacités nationales de production.

Cette dynamique s'est également illustrée lors de la 19^e Journée algérienne de l'énergie, organisée le 15 octobre à Lake Charles, en Louisiane, en marge d'un événement international consacré au gaz naturel liquéfié (GNL).

La rencontre a réuni une importante délégation algérienne conduite par l'ambassadeur d'Algérie à Washington, Sabri Boukadoum, aux côtés du PDG de Sonatrach, du secrétaire général du ministère de l'Énergie et des responsables de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) et de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH).

Plusieurs groupes américains, dont ExxonMobil, Occidental Petroleum, Baker Hughes et Halliburton, ont participé aux échanges. Cette mobilisation a



permis de mettre en avant les perspectives offertes par le secteur algérien, dans un contexte marqué par la nécessité de renouveler les réserves et d'améliorer l'efficacité de l'exploitation.

Les compétences de ces entreprises répondent à des besoins complémentaires. ExxonMobil possède une expertise dans l'exploration et le développement

des ressources énergétiques, tandis que Halliburton intervient dans les services pétroliers, les technologies de forage et l'optimisation de la production. L'expérience de Devon Energy dans les hydrocarbures de schiste pourrait également contribuer à l'évaluation du potentiel des ressources non conventionnelles en Algérie.

TECHNOLOGIE ET INVESTISSEMENTS AU CŒUR DES ÉCHANGES

Pour Sonatrach, l'enjeu consiste à mobiliser des technologies avancées afin de mieux valoriser les gisements existants, de compenser le déclin naturel de certains champs historiques et d'accélérer le développement de nouvelles ressources.

La dimension diplomatique de cette démarche a été soulignée par Sabri Boukadoum, qui a mis en avant la place de l'énergie dans les relations économiques entre Alger et Washington. L'ambition est d'élargir les échanges au-delà de l'exploitation pétrolière et gazière, en intégrant le transfert de savoir-faire, l'innovation et les solutions liées à la transition énergétique. La réforme de la loi sur les hydrocarbures de 2019 participe à cette stratégie d'attractivité, destinée à faciliter l'investissement étranger et à encourager les partenariats industriels.

DES ENGAGEMENTS À CONCRÉTISER

Ce rapprochement complète les relations déjà nouées par Sonatrach avec plusieurs groupes internationaux, notamment l'italien Eni et le français TotalEnergies. Il traduit la volonté de diversifier les partenaires et de renforcer les moyens techniques nécessaires au développement du secteur.

Les retombées dépendront, toutefois, des accords effectivement conclus, des investissements mobilisés et des calendriers d'exécution. Pour Sonatrach, la priorité est désormais de transformer les échanges en projets concrets, susceptibles de soutenir durablement la production nationale, de renforcer les exportations et de consolider la position de l'Algérie sur les marchés énergétiques internationaux.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Stellantis veut accélérer l'intégration locale

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a reçu, jeudi, à Alger, le président du conseil

d'administration de Stellantis Algérie, Raoui Beji, accompagné d'une délégation du groupe, pour examiner les moyens de renforcer l'intégration locale et d'élargir le réseau de sous-traitance industrielle. Cette rencontre, tenue au siège du ministère en présence de plusieurs cadres, a porté sur le développement de la sous-traitance et l'intégration des fabricants locaux de pièces de rechange et d'accessoires automobiles

dans la chaîne de production. Cette démarche vise à consolider le tissu industriel national et à renforcer la filière automobile en Algérie. Les deux parties ont également examiné les perspectives d'augmentation des capacités de production de l'usine afin de mieux répondre aux besoins du marché national en véhicules et de promouvoir la production locale, selon un communiqué du ministère de l'Industrie.

PÉTROLE

Le nouveau thermomètre géopolitique



Par Redwane Malek

Le pétrole n'est plus seulement soumis aux lois de l'offre et de la demande. Il est devenu l'un des instruments de lecture les plus sensibles des crises internationales. Détroits menacés, infrastructures attaquées, raffineries perturbées, routes maritimes contournées : chaque fracture géopolitique finit par trouver sa traduction sur les marchés. Le Brent évolue encore au-dessus des 100 dollars, autour de 103,7 dollars, porté notamment par l'impasse des discussions américano-iraniennes et la tension persistante sur les produits raffinés.

La guerre entre les États-Unis et l'Iran a ainsi cessé d'être une crise strictement régionale. Par son impact sur les hydrocarbures, les transports, les coûts d'assurance, le raffinage et les chaînes d'approvisionnement, elle a progressivement contaminé l'économie mondiale. Lorsque la sécurité énergétique vacille, c'est l'ensemble de l'édifice économique qui se fragilise. La hausse du pétrole renchérit le transport, l'industrie et les produits de première nécessité ; elle nourrit les tensions inflationnistes et réduit le pouvoir d'achat. Aux États-Unis comme ailleurs, la flambée des prix de l'énergie est désormais devenue une préoccupation économique et politique majeure.

La nouvelle géographie pétrolière se lit désormais à travers les vulnérabilités qui entourent le baril. La question n'est plus uniquement de savoir combien de pétrole le monde produit, mais par où il circule, comment il est transporté, où il est raffiné et dans quelles conditions il peut parvenir au consommateur. La guerre au Moyen-Orient a ainsi profondément perturbé les flux. Selon l'Agence internationale de l'énergie, plus de 10 millions de barils par jour de production du Golfe étaient encore à l'arrêt en août, tandis que les stocks mondiaux avaient diminué de 507 millions de barils depuis février. Le baril devient ainsi le thermomètre d'un monde où la géopolitique s'inscrit directement dans la formation des prix.

ORMUZ, LE VERROU ÉNERGÉTIQUE

Au cœur de cette mécanique se trouve le détroit d'Ormuz. La confrontation entre l'Iran et les États-Unis dépasse largement le cadre d'un affrontement régional dès lors qu'elle touche l'une des principales voies de circulation des hydrocarbures. L'équation est simple dans son principe, mais considérable dans ses conséquences : lorsque la circulation par Ormuz est entravée, les producteurs cherchent des itinéraires de substitution, les transporteurs supportent des coûts supplémentaires et les acheteurs anticipent une tension sur les cargaisons disponibles.

C'est précisément cette situation qui donne à la crise iranienne sa portée mon-

Le pétrole est dans le l'œil du cyclone. C'est la première lecture du cataclysme qui secoue le Moyen-Orient depuis le 13 juin 2025 sous l'offensive israélienne contre l'Iran et l'intervention directe des USA dans le conflit. La riposte iranienne et l'effet domino qui en découle déclenchent des incertitudes sur le marché mondial et des menaces à une échelle qui a sans doute échappé aux sombres calculs des stratèges des cabinets de guerre. La crise pétrolière, avec, notamment, le verrouillage des corridors pèse lourdement sur la sécurité énergétique du monde.

diale. Le détroit n'est pas une simple voie maritime : il constitue l'un des verrous du système énergétique international. Sa perturbation affecte simultanément les producteurs du Golfe, les raffineries asiatiques et européennes, les transporteurs, les assureurs et, en bout de chaîne, les consommateurs.

L'originalité de la crise actuelle réside précisément dans cette multiplication des risques. Les flux pétroliers du Golfe ont commencé à se redresser et l'Arabie saoudite a repris ses chargements depuis Yanbu. Mais le marché demeure tendu. Des discussions indirectes entre Washington et Téhéran ont porté sur une sortie progressive de crise, avec notamment la question de la réouverture d'Ormuz et de la levée du blocus américain au cœur des négociations.

Le paradoxe est révélateur : le pétrole recommence à circuler, mais la sécurité de sa circulation demeure incertaine.

BAB EL-MANDEB, LE CORRIDOR DE LA VULNÉRABILITÉ

Cette fragilité conduit naturellement vers la mer Rouge et Bab El-Mandeb. La menace houthie ne constitue pas seulement une question militaire ou maritime ; elle touche directement l'économie des flux énergétiques. Pour l'Arabie saoudite, l'enjeu est particulièrement sensible. Le royaume dispose du pipeline Est-Ouest, qui permet d'acheminer le brut vers Yanbu et donc de réduire sa dépendance au passage par Ormuz. Mais lorsque les infrastructures de cette voie alternative sont elles-mêmes exposées, la logique de contournement atteint ses limites. C'est toute la contradiction de la nouvelle géographie énergétique : un corridor destiné à contourner un point de vulnérabilité peut devenir, à son tour, un point de vulnérabilité. La mer Rouge concentre ainsi les risques liés aux attaques, à l'assurance maritime, au détour des navires et à l'allongement des trajets. Le coût énergétique ne se résume plus au prix du baril ; il englobe désormais celui de sa sécurité.

UNE GUERRE QUI DÉBORDE SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le véritable danger de cette confrontation réside précisément dans son effet de propagation. Une guerre qui perturbe durablement l'approvisionnement énergétique ne reste jamais cantonnée au champ de bataille. Elle se transmet aux marchés, aux entreprises et aux ménages. Cette dimension explique la pression croissante qui s'exerce à Washington. La Chambre des représentants a adopté une résolution visant à encadrer les pouvoirs de guerre présidentiels concernant l'Iran. Le Sénat a ensuite rejeté, le 24 septembre, une résolution similaire par 50 voix contre 49. Le désaccord institutionnel n'efface donc pas une réalité : une partie du Congrès réclame désormais un changement de cap ou un contrôle accru de l'engagement militaire américain. Dans ce contexte, J. D. Vance apparaît davantage comme l'un des principaux relais de la recherche d'une issue politique que comme le simple exécutant d'une stratégie militaire. Ses déclarations montrent la volonté de l'Administration de présenter le conflit comme une opération limitée et de préserver une possibilité de désescalade. La recherche d'une sortie honorable devient ainsi une composante de la crise elle-même. Cette équation ne peut, toutefois, être dissociée du rôle d'Israël dans la recomposition du Moyen-



Orient. Depuis plusieurs années, la multiplication des terrifiantes agressions militaires israéliennes a contribué à élargir les lignes de confrontation régionales et à rendre plus difficile l'établissement d'un équilibre durable. La relation entre Washington et Tel-Aviv se trouve ainsi confrontée à une question de fond : jusqu'où les États-Unis peuvent-ils inscrire leur politique moyen-orientale dans l'alignement de la stratégie israélienne sans compromettre leurs propres intérêts diplomatiques, économiques et sécuritaires ?

Pour Washington, la question est donc stratégique autant que diplomatique : préserver son alliance avec Israël tout en évitant que cette relation ne l'entraîne dans une succession de confrontations susceptibles de déstabiliser durablement le Moyen-Orient et, par ricochet, l'économie mondiale.

UKRAINE-RUSSIE : LE CHOC DU RAFFINAGE

La guerre russo-ukrainienne apporte une autre dimension au problème. Les attaques contre les infrastructures énergétiques russes affectent moins directement l'existence du pétrole brut que sa transformation en produits indispensables au fonctionnement des économies. La Russie a prolongé ses restrictions sur les exportations de diesel jusqu'à la fin du mois d'octobre. Cette décision intervient alors que les perturbations du raffinage russe se combinent aux difficultés rencontrées dans le Golfe.

C'est là que se trouve l'un des points les plus sensibles du marché actuel : le diesel. L'AIE souligne que les pertes de produits raffinés et les tensions sur les capacités de raffinage ont fortement resserré le marché. Les marges du diesel ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés dans le bassin atlantique.

La Libye s'inscrit dans cette équation à une autre échelle. Son importance tient moins, dans cette chronique, au volume de sa production qu'à la fragilité d'un système pétrolier soumis aux équilibres politiques et sécuritaires internes. Mais le cœur de la démonstration demeure ailleurs : Ormuz, Bab el-Mandeb, le Golfe et le système de raffinage russo-européen constituent aujourd'hui les principaux nœuds de tension.

L'ALGÉRIE, UNE RESPIRATION MÉDITERRANÉENNE

Dans cette nouvelle géographie des risques, l'Algérie dispose d'un atout particulier en sa position de fournisseur médi-

terranéen, notamment pour l'Europe.

La proximité géographique avec le marché européen, les infrastructures gazières existantes et la continuité des relations énergétiques donnent à Alger une place singulière dans une région où la sécurité des approvisionnements prend une importance croissante. Au deuxième trimestre 2026, l'Algérie représentait 18,2% des importations européennes de gaz naturel par gazoduc, selon les données d'Eurostat. Cette position ne relève pas seulement de la géographie. Dans un environnement marqué par les ruptures de corridors, la volatilité des prix et la vulnérabilité des infrastructures, la stabilité du fournisseur devient elle-même une valeur énergétique.

L'Algérie peut ainsi offrir à ses partenaires une visibilité supplémentaire dans une Méditerranée placée au contact direct des grandes routes énergétiques mondiales. Sa position géographique et sa stabilité politique renforcent cette crédibilité, avec des retombées économiques qui dépassent le seul secteur des hydrocarbures.

LE PÉTROLE, RÉVÉLATEUR D'UN NOUVEL ORDRE DES RISQUES

Ormuz, Bab el-Mandeb, les infrastructures saoudiennes, les raffineries russes racontent finalement une même histoire : le marché pétrolier mondial est devenu indissociable de la sécurité des corridors qui le font vivre. La guerre modifie les routes. Les routes modifient les coûts. Les coûts modifient les prix. Et les prix finissent par peser sur les sociétés.

C'est précisément pourquoi la prolongation du conflit américano-iranien dépasse désormais la seule confrontation entre Washington et Téhéran. Elle met à l'épreuve la résilience de l'économie mondiale, accentue les tensions inflationnistes et oblige les États-Unis à arbitrer entre objectifs militaires, sécurité énergétique et stabilité économique. Le pétrole n'est donc plus simplement le carburant de l'économie mondiale. Il est devenu le thermomètre de ses fractures géopolitiques et sociales.

Dans ce monde sous tension, la question centrale n'est plus seulement celle des réserves disponibles. Elle est celle de la capacité à garantir la continuité des flux, la sécurité des infrastructures et la stabilité des marchés.

Car lorsque les routes du pétrole deviennent incertaines, c'est toute l'économie mondiale qui entre à son tour dans la zone de risque.

R. M.

COMMÉMORATION DES MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961 La répression policière française fait 400 morts

Le 17 octobre 1961, reste une date tragique dans l'histoire de la France coloniale, marquée par la répression violente d'une manifestation pacifique organisée par le FLN à Paris.

Cet événement a mis en lumière les tensions raciales et politiques qui prévalaient à l'époque, dans le contexte de la guerre d'Algérie (1954-1962). Les années précédentes avaient été marquées par des violences et des répressions. À Paris, la communauté algérienne, qui compte des milliers de membres, se mobilise pour soutenir l'indépendance. Le Front de libération nationale (FLN), principal mouvement de libération, a décidé d'organiser une manifestation le 17 octobre 1961 pour dénoncer le couvre-feu imposé aux Algériens et revendiquer leurs droits civiques. Le jour attendu, des milliers d'Algériens ont envahi les rues de Paris, brandissant des banderoles et chantant des slogans pacifiques. La manifestation visait à attirer l'attention sur les injustices subies par la communauté algérienne. Cependant, les autorités françaises, sous la direction du préfet de police Maurice Papon, ont réagi avec une violence disproportionnée. Les forces de police ont attaqué les manifestants, utilisant des matraques, des gaz lacrymogènes et d'autres moyens de répression. Les témoignages rapportent que des centaines de personnes ont été arrêtées, et de nombreux manifestants ont été brutalement battus. Les estimations du nombre de victimes varient, mais il est largement admis que plusieurs centaines de victimes algériennes ont été tuées cette nuit-là, soit plus de 400 victimes, selon les estimations de la Fédération du Front de libération nationale en France. Quinze mille autres Algériens et Algériennes avaient été arrêtés lors de ces événements et transférés au palais des



sports, au parc des Expositions et au stade Coubertin, détenus dans des conditions effroyables, battus et longtemps laissés sans nourriture et sans soins. Maurice Papon avait, lors de l'occupation de la France par les troupes nazies et alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde (Sud-ouest de la France), entre 1942 et 1944, il a participé à l'arrestation des juifs de la région bordelaise et à leur déportation vers les camps d'extermination d'Auschwitz. La répression du 17 octobre 1961 a laissé une empreinte durable sur la mémoire collective des deux pays. Pendant des décennies, cet événement a été largement ignoré par les autorités françaises, et la vérité sur les massacres n'a été reconnue que bien plus tard. En 1998, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, alors maire de Paris, reconnaît officiellement la responsabilité de l'État français dans ces événements. En 2012, le président

François Hollande a également reconnu les faits et a exprimé des excuses au nom de la République française. En 2021, Emmanuel Macron a rendu hommage, aux victimes de la répression du 17 octobre 1961, au pied du Pont de Bezons, à Colombes (Hauts-de-Seine). Les massacres du 17 octobre 1961 sont un rappel tragique des violences coloniales et des luttes pour les droits civiques. Cet événement souligne l'importance de la mémoire historique et de la reconnaissance des injustices passées. La commémoration de cette date est essentielle pour honorer la mémoire des victimes et promouvoir la réconciliation entre les communautés. Le président de Tebboune, a décidé en 2021 de décréter l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année à 11h00 à travers tout le territoire national, à la mémoire des victimes de ces événements tragiques.

LIBERTÉ DE CULTE

L'Algérie réaffirme son engagement de respecter le principe

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a présidé la réunion de la Commission nationale des cultes autres que musulmans, au cours de laquelle l'engagement effectif de l'Algérie en faveur de la préservation du principe de la liberté de croyance a été réaffirmé, indique ce mercredi un communiqué du ministère. Dans le cadre de l'ordonnance n° 06-02 bis fixant les conditions et règles d'exercice des cultes autres que musulmans, les membres de la Commission nationale des cultes autres que musulmans se sont réunis mardi au siège du

ministère, sous la présidence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, pour «examiner plusieurs points inscrits à l'ordre du jour et liés aux préoccupations exprimées par les associations religieuses autres que musulmanes». Cette réunion périodique a été l'occasion de rappeler que «la Constitution algérienne consacre la liberté d'exercice des cultes, garantie dans le cadre du respect de la loi», et que «les textes législatifs et réglementaires en vigueur sont totalement conformes aux principes et objectifs communs consacrés par les chartes et les conven-

tions internationales, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques», mais aussi que l'Etat «garantit la protection des lieux de culte contre toute influence politique ou idéologique», souligne le communiqué. A cet égard, la Commission a réaffirmé «l'engagement effectif de l'Algérie à préserver le principe de la liberté de croyance et à le concrétiser à travers la mise en place de mécanismes à même d'encadrer la pratique des cultes», tout en renouvelant «sa ferme volonté d'être à l'écoute des préoccupations exprimées en la matière et d'y apporter

des réponses». La Commission a, dans ce cadre, appelé à «ne pas se laisser entraîner par des informations non fiables et contraires à la réalité quant à l'exercice des cultes en Algérie, diffusées à tort dans l'espace numérique». Au terme de la réunion, la Commission a rappelé «la place qu'occupe l'Algérie et son histoire riche en images de tolérance et de respect, illustrées récemment à travers la visite historique de sa Sainteté le pape du Vatican Léon XIV, qui témoigne du dialogue humain et la culture du vivre-ensemble dans la paix», lit-on dans le communiqué.

TAMANRASSET ET IN SALAH

Saisie d'un quintal de cocaïne

Les services opérationnels de la Sûreté nationale dans les wilayas de Tamanrasset et d'In Salah ont procédé, au cours de cette semaine, au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à la saisie de plus d'un quintal de cocaïne, a indiqué jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les services opérationnels spécialisés de la Sûreté nationale à Tamanrasset et In Salah ont procédé, cette semaine, à la saisie de plus de 110 kg de drogue dure (cocaïne), au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à l'arrestation de dix (10) individus, dont une femme de nationalité étrangère», précise la même source. La première opération, menée par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Tamanrasset, s'est soldée par «le démantèlement d'un réseau criminel organisé, l'arrestation de huit (8) individus, la saisie de plus de 82 kg de cocaïne et la récupération d'une somme de 120 millions de centimes, de deux véhicules et d'une moto», selon le communiqué. La seconde opération, menée par les éléments de la première Sûreté urbaine d'In Salah, a permis «l'arrestation de deux (2) membres d'un réseau criminel organisé et la saisie de plus de 27 kg de cocaïne soigneusement dissimulés à l'intérieur d'un véhicule», précise la même source. Cette opération s'est également soldée par «la récupération de deux véhicules tout-terrain utilisés dans les activités criminelles ». Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal du pôle pénal spécialisé de Ouargla, conclut le communiqué.

BMS

Pluies aujourd'hui sur plusieurs wilayas du pays

Des pluies affectent, aujourd'hui, plusieurs wilayas du pays, indique un Bulletin météorologique spécial (BMS) émis, jeudi, par l'Office national de météorologie (ONM). De niveau de vigilance Orange, le BMS concerne les wilayas de Naâma, Laghouat, Tlemcen, Sidi Bel Abbès et Saïda, avec des quantités de pluies estimées entre 20 et 40 mm, durant la validité de ce bulletin qui s'étalera du vendredi à 15h00 au samedi à 06h00. Les wilayas de Béchar, In Salah, Tamanrasset, El Meniaa, Ouargla, Illizi et Ghardaïa sont également concernées par cette alerte météorologique, avec des quantités estimées entre 20 et 30 mm, et ce, du vendredi à 15h00 au à 02h00.

HADJ 2027

Air Algérie et l'ONPO renforcent leur coopération

Air Algérie et l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) ont signé une convention de partenariat visant à améliorer les conditions de transport des pèlerins algériens et à optimiser l'organisation des vols durant la saison du pèlerinage, indique jeudi un communiqué de la compagnie aérienne. Cette convention définit les responsabilités respectives des deux

parties et prévoit des mécanismes de coordination et d'échange d'informations afin d'assurer la fluidité des opérations et de renforcer la préparation et l'accompagnement des pèlerins à chaque étape de leur voyage. L'accord prévoit également la numérisation des procédures de gestion des vols, à travers l'adoption d'une unité applicative dédiée, permettant la réserva-

tion des billets via un système numérique sécurisé, dans le but de simplifier les démarches et de fiabiliser les opérations. Il prévoit, en outre, une coordination étroite en matière d'information et de communication pour garantir la cohérence des messages diffusés et la fiabilité des informations relatives au programme des vols, ainsi qu'un mécanisme conjoint de

suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la convention. A travers ce partenariat, Air Algérie réaffirme son engagement à mobiliser ses moyens et son expertise opérationnelle pour contribuer à la réussite de la saison du pèlerinage et améliorer les prestations offertes aux pèlerins algériens, en coordination avec l'ONPO, précise la même source.

MALVERSATION

L'ex-ministre Arezki Berraki mardi à la barre

Le président de la section du pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed examinera, mardi prochain, l'affaire impliquant l'ancien ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, poursuivi avec plusieurs autres prévenus dans un dossier portant sur des soupçons de détournement et de dilapidation de deniers publics.

Par Redouane Hannachi

Le procès, renvoyé à plusieurs reprises à la demande de la défense, qui avait sollicité des délais supplémentaires pour prendre connaissance des pièces du dossier, doit se tenir après un premier report prononcé le 3 juin dernier. L'ancien ministre comparaitra notamment pour des faits liés à un préjudice financier évalué par l'expertise judiciaire à 600 milliards de centimes. Cette somme concerne le projet de réalisation d'un barrage dans la localité de Medjez El Beggar, dans la wilaya de Guelma.

Dans cette affaire, Arezki Berraki est poursuivi aux côtés de l'ancien directeur général de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), M. M., de son successeur, B. Ch., ainsi que d'autres mis en cause.

L'enquête a été menée par le juge d'instruction de la chambre spécialisée du pôle financier et économique, qui a ordonné le renvoi du dossier devant le tribunal de Sidi M'Hamed. Saisie d'un appel du procureur de la République contre certaines ordonnances, notamment celles portant non-lieu, la chambre d'accusation de la cour d'Alger



a confirmé les décisions du magistrat instructeur. L'ex-ministre est poursuivi pour plusieurs chefs d'inculpation, dont l'abus d'autorité, le trafic d'influence, la passation de marchés douteux, l'octroi d'indus avantages et la violation délibérée des règles régissant les marchés

publics. Le juge d'instruction a également retenu contre lui le chef de détournement et de transfert illégal de capitaux de et vers l'étranger.

Un entrepreneur, identifié par les initiales H. R., est également poursuivi pour incitation d'agents publics au faux

et usage de faux dans des documents administratifs, dans le but d'obtenir des avantages indus au détriment de l'État. Selon les éléments de l'accusation, ces manœuvres auraient entraîné le détournement et la dilapidation de fonds publics au niveau de l'ANBT.

Pour rappel, Arezki Berraki avait été condamné, le 25 janvier 2025, à dix ans de prison ferme par le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed. Sa peine a ensuite été ramenée à sept ans de prison ferme par les magistrats de la 10e chambre pénale de la cour d'Alger, après un nouvel examen de l'affaire à la suite d'une cassation.

Son fils, Anis Berraki, a, pour sa part, été condamné à deux ans de prison ferme pour avoir bénéficié d'indus avantages lorsque son père était à la tête du ministère des Ressources en eau. Le représentant du Trésor public s'est constitué partie civile afin de réclamer la réparation du préjudice financier subi par l'État. Par ailleurs, l'ancien ministre attend toujours l'examen de son pourvoi en cassation concernant sa condamnation pour enrichissement illicite, prononcée dans une autre affaire.

R. H.

AFFAIRE ZETCHI

Les prévenus nient les faits qui leur sont reprochés

Après six renvois, le procès de l'ancien président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, ainsi que de deux autres anciens présidents de l'instance, Charef-Eddine Amara et Djahid Zefizef, s'est ouvert mardi dernier devant le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed, à Alger.

Plusieurs autres prévenus, parmi lesquels d'anciens responsables administratifs et des membres de la Fédération, sont également poursuivis dans cette affaire portant sur la gestion financière et administrative de l'instance footballistique.

L'audience a attiré un public nombreux, venu notamment soutenir l'ancien président de la FAF. À son arrivée

dans la salle, Kheireddine Zetchi a salué les personnes présentes, dont plusieurs de ses proches et anciens collaborateurs.

Les poursuites portent principalement sur des soupçons d'irrégularités dans la gestion de la Fédération. Parmi les opérations examinées figurent notamment des contrats conclus avec l'équipementier Adidas et l'agence de voyages Concorde Voyage.

Les accusations concernent, entre autres, l'octroi présumé d'avantages injustifiés à des tiers et des détournements présumés de fonds publics. Les faits reprochés aux différents mis en cause restent contestés par ces derniers.

Dès l'ouverture des débats, les avocats de la défense ont soulevé plusieurs exceptions de procédure. Ils ont notam-

ment contesté la portée et la valeur du rapport établi par l'Inspection générale des finances (IGF), en mettant en cause les conditions dans lesquelles certaines expertises auraient été réalisées.

La défense a également soulevé des objections concernant la constitution de certaines parties civiles. Après avoir entendu les différentes interventions, la présidente du tribunal a décidé de joindre ces questions de procédure au fond de l'affaire. L'interrogatoire des prévenus a ensuite débuté. Les anciens responsables entendus ont rejeté les accusations, affirmant avoir agi dans le respect des procédures et dans l'intérêt de la Fédération algérienne de football.

Les débats doivent se poursuivre avec l'examen des différents volets du

dossier et l'audition des autres mis en cause. Les réquisitions du procureur de la République, les interventions des parties civiles et les plaidoiries des avocats de la défense sont également attendues au cours de la suite du procès.

Cette affaire, qui concerne plusieurs anciens dirigeants de la FAF, est particulièrement suivie en raison des responsabilités exercées par les prévenus au sein de l'instance dirigeante du football national.

Nous reviendrons dans nos prochaines éditions sur les déclarations des anciens présidents de la Fédération et des autres responsables poursuivis, ainsi que sur les réquisitions du ministère public et les plaidoiries des différentes parties.

AFFAIRE KAMIRA NAÏT SID

Le pourvoi du procureur général accepté

Les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême ont accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général près le tribunal criminel d'Alger, à la suite du verdict prononcé le 26 décembre dernier à l'encontre de Kamira Naït Sid, militante des droits de l'homme et présidente du Congrès mondial amazigh (CMA). Le recours avait été déposé au lendemain du prononcé de la décision judiciaire. Selon les éléments rapportés dans le dossier, les magistrats de la plus haute juridiction du pays ont considéré comme formels les vices de forme invoqués dans le mémoire du procureur général. Pour rappel, Kamira Naït Sid avait été condamnée à deux ans de prison ferme,

assortis d'une amende de 100 000 dinars. Le tribunal l'avait acquittée de sept des neuf chefs d'inculpation initialement retenus contre elle par la chambre d'accusation de la cour d'Alger, notamment ceux relatifs à l'atteinte à l'intégrité du territoire national et à l'appartenance à une organisation terroriste, en l'occurrence le MAK. Elle avait, en revanche, été reconnue coupable de diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux et de participation à des manifestations organisées par le MAK, notamment à l'étranger. Au cours de son procès, la militante avait rejeté tout rapprochement avec Ferhat Mehenni, déclarant notamment : « Je ne serai jamais d'accord avec Ferhat Mehenni par rapport à

son acharnement contre l'Algérie. Je ne suis pas d'accord avec lui par rapport à ses sorties médiatiques dans lesquelles il porte atteinte à l'Algérie, à ses symboles et à son armée. J'aime mon pays et je ne peux pas me passer de l'air que je respire. Je suis une vraie nationaliste. » Le procureur général avait requis cinq ans de prison ferme, estimant que les éléments matériels et légaux du dossier établissaient l'accusation d'appartenance au MAK. De leur côté, les avocats de la défense avaient plaidé l'acquittement. Ils avaient notamment soutenu que leur cliente avait déjà été jugée et condamnée pour les mêmes faits en 2023, par une autre composition du tribunal criminel. La procédure avait été

reprise après que la chambre criminelle de la Cour suprême eut accepté les pourvois en cassation de cinq autres accusés, dont Kamira Naït Sid, qui avaient entre-temps purgé leurs peines. La militante avait initialement été condamnée à cinq ans de prison ferme lors de son premier passage devant le tribunal criminel de première instance d'Alger, siégeant au tribunal de Dar El Beïda. Lors d'un nouveau procès devant une autre composition de la juridiction, sa peine avait été ramenée à trois ans de prison ferme, après avoir bénéficié de circonstances atténuantes. Kamira Naït Sid avait été arrêtée le 24 août 2021 à son domicile, à Draâ Ben Khedda, dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Présentée

le 1er septembre 2021 devant le procureur de la République, puis devant le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'Hamed, à Alger, elle avait été placée en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire d'El Koléa, compte tenu de la gravité des faits qui lui étaient reprochés. Ses avocats avaient par la suite sollicité sa mise en liberté provisoire auprès des magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'Alger, mais leur demande avait été rejetée. Elle avait finalement quitté la prison de Koléa le 1er septembre 2024, accueillie par une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvait sa mère, venue de leur village natal de Draâ Ben Khedda.

R.H.

VIOLENCES SEXUELLES EN ZONE DE CONFLIT

L'appel de Kinshasa aux États

La lutte contre les violences sexuelles exige une volonté politique durable, des moyens adaptés et une justice effective.

La République démocratique du Congo (RDC) appelle les États non membres à rejoindre l'Alliance internationale sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits (PSVI), qu'elle coprésidé avec l'Ukraine en 2026. À Genève, le ministre des Droits humains, Samuel Mbemba Kabuya, a plaidé pour un élargissement de cette coalition et un renforcement de ses mécanismes d'action, afin de mieux prévenir ces crimes, lutter contre l'impunité et garantir des réparations aux victimes. En République démocratique du Congo, une femme est violée toutes les quatre minutes, selon un chiffre avancé par les Nations unies en 2025. Une réalité dramatique dans un pays confronté à près de trois décennies de conflits. « Notre pays connaît, hélas, le prix macabre de ces violences », a déclaré le ministre lors d'un événement de haut niveau organisé en marge de la 63e session du Conseil des droits de l'homme à Genève.

KINSHASA PLAIDE POUR UNE ALLIANCE RENFORCÉE

Lancée en 2012 par le Royaume-Uni, à l'initiative de Lord William Hague et d'Angelina Jolie, alors envoyée spéciale du Haut-Commissariat des Nations unies



pour les réfugiés (HCR), la PSVI vise à faire reculer les violences sexuelles en période de conflit et à favoriser la documentation des crimes ainsi que la poursuite de leurs auteurs. Pour la présidence congolaise, l'une des priorités est d'élargir les rangs de l'Alliance. « Nous voulons augmenter le nombre de membres de l'Alliance », a affirmé Samuel Mbemba Kabuya. Une participation accrue des États permettrait de renforcer la coopération judiciaire, de partager les expériences et de mobiliser davantage de ressources en faveur des survivantes.

Kinshasa entend également responsabiliser les États membres en les encourageant à désigner chacun un point focal national et à prendre des engagements mesu-

rables. Autre chantier : la création d'un secrétariat global permanent pour assurer la coordination des travaux et le suivi des engagements. « Une Alliance sans mémoire institutionnelle, sans suivi des engagements, sans coordination, est une Alliance qui s'essouffle », a averti le ministre.

COMBATTRE L'IMPUNITÉ, PROTÉGER LES ENFANTS

La lutte contre l'impunité figure également parmi les axes prioritaires de la présidence congolaise. La RDC préconise le renforcement des législations nationales, la formation des magistrats, des policiers et des militaires, ainsi qu'une utilisation plus systématique du Protocole international de documentation et d'enquête.

L'objectif est de faciliter les investigations, la conservation des preuves et les poursuites judiciaires. Kinshasa veut, par ailleurs, placer les enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits au cœur de l'action internationale. « Ces enfants sont innocents. Ils ne sauraient être tenus responsables des crimes commis contre leur mère », a souligné Samuel Mbemba Kabuya. Exposés à la stigmatisation, au rejet et à l'exclusion, ces enfants peuvent également se retrouver privés de nationalité. La RDC appelle les États à garantir leur état civil, leur accès à la nationalité, à la justice, aux réparations, aux soins psychosociaux et à l'éducation, dans le respect de la vie privée des survivantes et de leurs enfants.

L'ACCÈS AUX SOINS EN RECU DANS L'EST DE LA RDC

Sur le terrain, les besoins restent considérables. Naomie Dalmonte, représentante adjointe du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) en RDC, a fait état d'une baisse de 13 % de l'accès aux services destinés aux survivantes entre février et juillet 2026 dans les zones de conflit du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette dégradation est notamment liée à l'évolution des lignes de front et aux restrictions de mobilité.

Pour répondre à ces besoins, le FNUAP privilégie une prise en charge globale, combinant soins médicaux, soutien psychosocial, assistance juridique et accompagnement socio-économique, auxquels s'ajoutent des actions de prévention et de réparation.

À deux mois de la fin de sa présidence, Kinshasa entend faire de l'élargissement de l'Alliance et de son renforcement institutionnel les principaux acquis de son mandat. « Nous ne voulons pas que cette présidence reste symbolique. Nous voulons qu'elle laisse une trace », a déclaré Samuel Mbemba Kabuya.

Pour la RDC, l'enjeu est désormais de convaincre davantage d'États de rejoindre la coalition et de traduire leurs engagements en mesures concrètes. L'ambition affichée est de consolider une réponse internationale capable de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, de poursuivre leurs auteurs et d'assurer aux survivantes et aux enfants concernés une protection effective.

Crésus

CRISE ENTRE KIEV ET WASHINGTON

Les Européens resserrent les rangs autour de Kiev

Les dirigeants européens ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine, hier à Bruxelles, sur fond de tensions croissantes entre Kiev et Washington et d'inquiétudes quant à l'évolution de la position américaine vis-à-vis de Moscou. À l'ouverture du sommet de l'Union européenne, le président du Conseil européen, Antonio Costa, a appelé à renforcer le soutien à Kiev et à maintenir la pression sur la Russie, alors que l'Ukraine doit également faire face à des besoins croissants en matière de défense et de financement. « Ce n'est pas le moment de retirer notre soutien à l'Ukraine. Ce n'est pas le moment d'assouplir les sanctions contre la Russie. C'est le moment d'accroître notre soutien et de renforcer notre pression », a déclaré Antonio Costa, aux côtés du président ukrainien Volodymyr Zelensky. Les relations entre Kiev et Washington se sont récemment détériorées après la décision de Donald Trump d'assouplir les sanctions contre la Russie, dans le contexte de l'augmentation des approvisionnements russes en diesel sur les marchés mondiaux. Le président américain a également vivement critiqué la reprise des frappes ukrainiennes contre les raffineries de pétrole russes,

qualifiant ces opérations de « honteuses » et accusant Kiev de contribuer à la hausse des prix mondiaux de l'énergie. « Je pense qu'il est plus difficile de traiter avec Zelensky qu'avec Poutine », a-t-il déclaré jeudi à la chaîne Newsmax, illustrant davantage les tensions entre les deux dirigeants.

L'EUROPE FACE AUX LIMITES DE SES CAPACITÉS

La crise diplomatique intervient alors que les capacités militaires ukrainiennes sont confrontées à de nouvelles difficultés. Des perturbations affectant les communications par satellite ont, selon les informations rapportées, compliqué les opérations de l'armée ukrainienne face à l'intensification des bombardements russes, à l'approche de l'hiver.

L'Ukraine utilise notamment le système Starshield de SpaceX pour les communications militaires sur le terrain, certaines opérations à moyenne portée et le fonctionnement de drones intercepteurs. Elle recourt également au réseau civil Starlink. Le propriétaire de SpaceX, Elon Musk, a nié toute responsabilité de son entreprise dans les perturbations, affirmant que les restrictions de vitesse ou d'utilisation relevaient de l'armée améri-

caine et, en dernier ressort, du président des États-Unis. La cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a reconnu les limites des capacités européennes dans ce domaine. « Starlink est absolument essentiel pour l'Ukraine et, malheureusement, l'Europe ne peut pas remplacer cette capacité à court terme », a-t-elle souligné.

Malgré les tensions transatlantiques, les Européens espèrent que Kiev et Washington pourront rétablir des relations de coopération. Le Premier ministre néerlandais, Rob Jetten, a estimé que la situation ukrainienne était particulièrement grave, compte tenu de la poursuite des attaques russes et des difficultés avec les États-Unis. Il a appelé les Européens à afficher leur soutien sans réserve et à examiner les moyens de le renforcer.

LE FINANCEMENT DE KIEV SOUS PRESSION

Au-delà des enjeux militaires et diplomatiques, la question du financement de l'Ukraine figure parmi les principales préoccupations du sommet. Volodymyr Zelensky a insisté sur la nécessité de préparer le pays à l'hiver, en mettant l'accent sur les besoins énergétiques, la défense aérienne et les ressources financières.



L'Union européenne a approuvé un prêt de 90 milliards d'euros destiné à couvrir les besoins de financement ukrainiens jusqu'à la fin de 2027. Kiev estime toutefois que des dizaines de milliards supplémentaires seront nécessaires pour faire face aux conséquences des frappes russes et soutenir une économie lourdement éprouvée par le conflit.

Dans ce contexte, les dirigeants européens relancent le débat sur l'utilisation des quelque 200 milliards d'euros d'avoirs de la Banque centrale russe gelés pour financer l'effort ukrainien. Le Premier ministre letton, Andris Kurbegs, a plaidé pour leur mobilisa-

tion au profit de Kiev. Mais cette perspective se heurte toujours à l'opposition de la Belgique, où est conservée la majeure partie de ces actifs.

Alors que la Russie poursuit ses opérations militaires, les Européens cherchent ainsi à préserver leur soutien à l'Ukraine tout en faisant face à l'incertitude entourant l'engagement américain. Entre renforcement de la défense, sécurisation du financement et fragilisation du partenariat transatlantique, le sommet de Bruxelles met en évidence les défis auxquels l'Europe est confrontée pour maintenir son appui à Kiev dans la durée.

YÉMEN

Les Houthis intensifient leurs attaques

La multiplication des fronts de tension fragilise les perspectives de règlement politique et fait peser de nouvelles incertitudes sur la stabilité régionale.

Les tensions militaires s'intensifient au Yémen. Une attaque de missiles menée jeudi par les rebelles houthis contre le palais présidentiel d'Aden a fait cinq morts et 16 blessés, selon le ministre yéménite de la Santé. Cette frappe, la première visant le palais depuis la reprise de l'escalade en juillet, intervient alors que les attaques contre l'Arabie saoudite et les menaces pesant sur la navigation commerciale en mer Rouge suscitent une vive inquiétude internationale.

Les Houthis ont revendiqué l'attaque contre le palais présidentiel. Le ministère yéménite de l'Information a toutefois confirmé que le Premier ministre, Chaya al-Zindani, et les membres du gouvernement étaient sains et saufs. Par mesure de précaution, les réunions gouvernementales ne se tiennent plus régulièrement dans cette enceinte. Cette nouvelle escalade intervient dans un contexte de tensions régionales, marqué notamment par les attaques répétées des Houthis contre le territoire saoudien et les infrastructures civiles.

RIYAD MET EN GARDE

Le porte-parole de la coalition de soutien à la légitimité au Yémen, le général Turki al-Maliki, a averti les rebelles des conséquences de leurs attaques contre les civils et les installations civiles en Arabie saoudite. Lors d'une conférence de presse à Riyad, il a affirmé que les forces conjointes de la coalition disposaient des capacités nécessaires pour intercepter les missiles et les



drones. Il a également accusé les Houthis d'avoir acquis, avec l'aide d'acteurs régionaux, des technologies avancées leur permettant de disposer de missiles balistiques, de drones d'attaque et kamikazes, ainsi que de vedettes rapides piégées. Il a appelé la communauté internationale à empêcher les groupes armés de se procurer des technologies et des équipements militaires de pointe.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ HAUSSE LE TON

De leur côté, les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques répétées des Houthis contre l'Arabie saoudite, notamment celles visant l'aviation civile

et les infrastructures énergétiques, qui ont fait des morts et des blessés.

Dans un communiqué publié jeudi, ils ont particulièrement dénoncé les frappes contre l'aéroport international du roi Khaled, les 10 et 11 octobre, ainsi que les attaques visant d'autres aéroports et des installations de la compagnie pétrolière Aramco. Ils ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et exprimé leur solidarité avec Riyad, réaffirmant le droit de l'Arabie saoudite à la légitime défense conformément au droit international. Le Conseil a également condamné les attaques et les menaces des Houthis contre la navigation commerciale en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandeb, soulignant la nécessité de protéger les navires marchands et leurs équipages.

UN APPEL À TARIR LES APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES

Les membres du Conseil de sécurité ont appelé à la pleine application de la résolution 2216 de 2015 et des résolutions ultérieures. Ils ont insisté sur la nécessité d'une coopération concrète, notamment avec le gouvernement yéménite, pour empêcher les Houthis d'obtenir des armes, des équipements militaires, des financements, une assistance technique ou des formations susceptibles de faciliter de nouvelles attaques.

Le Conseil a exigé l'arrêt immédiat de l'escalade militaire et des attaques contre les civils et les infrastructures civiles. Il a réaffirmé son soutien au gouvernement yéménite ainsi que son attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du pays. Enfin, les membres du Conseil ont renouvelé leur appui à l'envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, Hans Grundberg, dans ses efforts pour parvenir à un règlement politique global négocié, dirigé par les Yéménites et placé sous leur responsabilité.

Alors que les frappes se poursuivent et que les tensions s'étendent aux infrastructures civiles et aux voies maritimes stratégiques, les appels internationaux à la désescalade se multiplient. La capacité à contenir les attaques et à relancer un processus politique demeure un enjeu majeur pour la stabilité du Yémen et de la région.

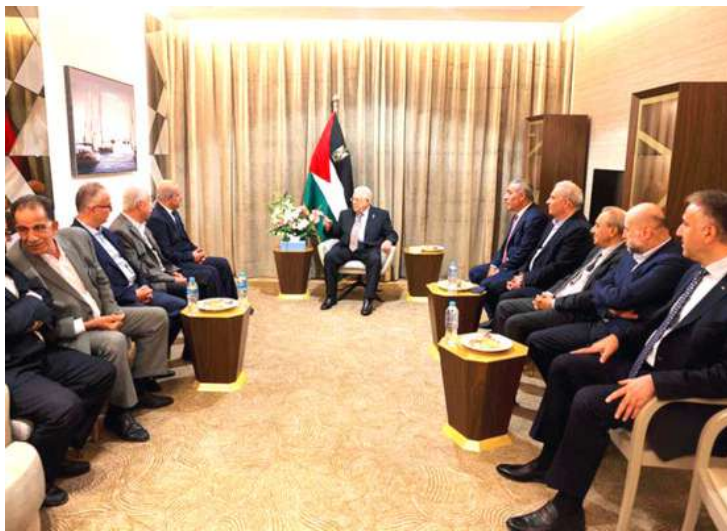
R.I/agences

DIALOGUE INTERPALESTINIEN AU CAIRE

Les factions à la recherche d'une sortie de crise

Les principales factions palestiniennes tentent de rapprocher leurs positions au Caire, où un nouveau cycle de consultations vise à préparer un dialogue national global susceptible de mettre fin à la division politique et de reconstruire l'unité palestinienne. Les discussions entre le Fatah, le Hamas, le Jihad islamique et le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) portent notamment sur le programme politique national, la réforme de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les élections générales, récemment reportées à septembre 2027.

Les rencontres, qui se sont poursuivies jeudi pour la deuxième journée consécutive, interviennent dans un contexte marqué par des divergences persistantes sur la gouvernance palestinienne et les modalités de la lutte contre l'occupation sioniste. L'objectif est de parvenir à des accords susceptibles de servir de base à une conférence nationale inclusive, convoquée à l'initiative du président palestinien Mahmoud Abbas. Ce nouveau cycle de consultations fait suite à la publication d'un décret présidentiel reportant les élections législatives, initialement prévues le 28 octobre, au 11 septembre 2027. Des élections présidentielle et législatives sont désormais annoncées pour cette nouvelle échéance. Les quatre factions avaient auparavant approuvé le report du scrutin, estimant



nécessaire de réunir les conditions nationales permettant son organisation.

SEPT POINTS POUR RELANCER LE DIALOGUE

La délégation du Fatah, conduite par le secrétaire général du mouvement, Jibril Rajoub, et comprenant le membre du comité central Mohammed Chtayyeh, examine au Caire sept points soumis par Mahmoud Abbas en vue de préparer le dialogue national.

Selon le porte-parole du Fatah, Mundhir al-Hayek, ces propositions portent notamment sur l'adoption du programme politique de l'OLP, la fin des conséquences de la division, la formation d'un gouvernement central chargé d'administrer la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'organi-

sation des élections et la reconnaissance de la légalité internationale.

Le Fatah défend également la solution à deux États, la reconnaissance de l'OLP comme représentant unique du peuple palestinien et l'unification des autorités politiques et sécuritaires autour d'un cadre juridique commun. Le mouvement préconise, à ce stade, le recours à la lutte populaire pacifique.

Les consultations se déroulent avec les différentes factions, mais aussi lors de rencontres bilatérales avec les responsables égyptiens chargés du dossier palestinien. Selon une source participant aux échanges, l'Égypte accorde une attention particulière à la réussite de cette démarche, qui doit préparer une relance du dia-

logue national sur des bases solides.

Aucun calendrier n'a été fixé pour la fin des discussions. Les délégations doivent rendre compte de leurs conclusions à leurs directions respectives avant toute décision définitive.

L'UNITÉ NATIONALE AU CŒUR DES REVENDICATIONS

Les responsables palestiniens multiplient les appels à dépasser les divisions. Le vice-président de l'État de Palestine et vice-président du Fatah, Hussein al-Cheikh, a réaffirmé son attachement à un dialogue inclusif fondé sur la responsabilité et le partenariat entre toutes les forces politiques. Il a également insisté sur la nécessité de réunir les conditions permettant l'organisation d'élections générales à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Du côté du Hamas, Zaher Jabarin, qui dirige la délégation du mouvement aux discussions du Caire, a estimé que la division entre Palestiniens devait prendre fin. Il a dénoncé les arguments de l'occupation et de la communauté internationale qui, selon lui, instrumentalisent les divisions internes pour remettre en question la capacité des Palestiniens à gouverner leurs propres affaires.

Le FPLP plaide, pour sa part, pour un dialogue fondé sur son initiative intitulée « Feuille de route pour le salut national ». Le mou-

vement considère que la fin de la division passe par la reconstruction du système politique sur des bases démocratiques et participatives, garantissant la représentation de toutes les composantes palestiniennes. Il appelle également à dépasser les déclarations d'intention pour adopter des mesures contraignantes, assorties d'un calendrier précis, et à définir une stratégie commune face à l'occupation sioniste.

VERS UNE CONFÉRENCE NATIONALE INCLUSIVE ?

La réussite des consultations du Caire pourrait ouvrir la voie à une conférence nationale réunissant l'ensemble des factions palestiniennes. Celle-ci aurait pour objectif de définir les grandes lignes d'un accord politique, de rétablir l'unité institutionnelle et de convenir des modalités d'une représentation nationale plus inclusive, notamment à travers l'intégration du Hamas et du Jihad islamique au sein de l'OLP. Au-delà des divergences politiques, les discussions doivent permettre de dégager des mesures concrètes pour préserver l'unité du territoire, de la cause palestinienne et de la décision nationale. Reste à savoir si les factions parviendront à transformer leurs déclarations communes en engagements opérationnels, alors que la division politique demeure l'un des principaux obstacles à la consolidation du système politique palestinien.

ARGENT, POUVOIR ET MONDIAL

Diallo interpelle Infantino

Le président de la Fédération française de football critique le modèle de répartition financière de la FIFA et réclame davantage d'équité entre les fédérations. Ses déclarations interviennent alors que Gianni Infantino fait face à des critiques sur sa gouvernance et la gestion des ressources de l'instance mondiale.

Philippe Diallo hausse le ton contre la FIFA. Le président de la Fédération française de football estime que les revenus générés par la Coupe du monde ne sont pas redistribués de manière satisfaisante aux sélections participantes. À l'issue d'une réunion du comité exécutif de la FFF, il a notamment dénoncé la faiblesse de leur part dans les recettes du tournoi.

« Redistribuer seulement 7 % de l'ensemble des revenus de la Coupe du monde aux sélections participantes est insuffisant », a-t-il déclaré, en comparant ce taux aux 50 % des recettes de la Coupe du monde des clubs reversés aux clubs. Selon lui, les revenus de la compétition mondiale devraient avoisiner les 15 milliards d'euros.

Le dirigeant français s'est également interrogé sur la situation financière de certaines fédérations, qui auraient enre-



gistré des pertes malgré leur participation à une compétition présentée comme la plus rentable de l'histoire. Il a rappelé que la France, finaliste de quatre des huit dernières éditions du Mondial, figurait parmi les contributeurs majeurs à cette richesse.

« LA SOLIDARITÉ N'EST PAS DU CLIENTÉLISME »

Au-delà des montants, Philippe Diallo conteste les principes de répartition appliqués par l'instance internationale. S'il défend le développement du football dans toutes les régions du monde, il refuse que la solidarité serve, selon ses termes, des intérêts électoraux.

« La solidarité, ce n'est pas du clientélisme. Ce n'est pas un outil électoral », a-t-il lancé, plai-

dant pour une redistribution fondée davantage sur le mérite sportif, la contribution à la création de richesse et le nombre de licenciés.

Pour le président de la FFF, une répartition uniforme entre les 211 fédérations membres ne suffit plus. Il appelle la FIFA à privilégier « l'équité » plutôt qu'une égalité strictement arithmétique, dans un contexte où les revenus du football mondial continuent de croître.

INFANTINO SOUS PRESSION

Ces critiques interviennent alors que Gianni Infantino tente d'apaiser les tensions au sein de la FIFA. Réuni jeudi à Zurich, le Conseil de l'instance a entendu les excuses de son président après la polémique suscitée par

son projet d'ouverture de la Coupe du monde à des investisseurs privés, finalement abandonné face à l'opposition de plusieurs confédérations.

Le mea culpa n'a toutefois pas dissipé les réserves. La présidente de la Fédération anglaise, Debbie Hewitt, a déploré l'absence de réponses précises à ses demandes, tandis que le président de la Fédération allemande, Bernd Neuendorf, a jugé les explications insuffisantes et évoqué une rupture de confiance.

Infantino s'est engagé à répondre par écrit aux interrogations des membres de son Conseil.

LA BATAILLE DES FINANCEMENTS AVANT 2027

Sur le plan financier, la FIFA prévoit de porter son programme de développement à 5,66 milliards d'euros sur quatre ans. Sous réserve de validation lors du congrès de décembre, chaque fédération membre pourrait recevoir 25 millions de dollars sur la période 2027-2030, contre 10 millions initialement prévus.

Cette augmentation intervient à quelques mois de l'élection à la présidence de la FIFA, prévue en mars 2027. Au sein de l'UEFA, des discussions doivent se poursuivre pour identifier un éventuel candidat face à Infantino. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 novembre. Pour Philippe Diallo, l'enjeu dépasse désormais la seule question financière : il concerne aussi les règles de gouvernance et les critères selon lesquels les ressources du football mondial sont redistribuées.

BARCA

Baldé envisage un départ dès cet hiver

Très peu utilisé par Hansi Flick, Alejandro Baldé envisagerait de quitter le FC Barcelone lors du prochain mercato hivernal. Le latéral gauche espagnol n'a disputé que 12 minutes depuis le début de la saison.

Selon le quotidien Sport, le défenseur aurait déjà évoqué cette possibilité avec son agent, Jorge Mendes. Un changement de position notable, alors qu'il avait refusé de partir l'été dernier malgré la volonté du Barça

d'étudier son transfert.

Manchester United, qui avait fait de Baldé une priorité lors du précédent mercato, pourrait revenir à la charge en janvier si la situation du joueur n'évolue pas.

LIGUE EUROPA

L'AC Milan écrase Salzbourg

L'AC Milan a signé une victoire éclatante sur la pelouse du Red Bull Salzbourg (4-0), avant-hier, en Ligue Europa. À seulement 19 ans, Alphonso Davies a marqué les esprits en inscrivant un triplé, tandis que Gonçalo Ramos a également participé au festival offensif des Rossoneri.

Après leur défaite face à Benfica (0-2) lors de la première journée, les Milanais ont décroché leurs premiers points dans la compétition. Salzbourg, vainqueur du Levski Sofia (1-0) lors de son entrée en lice, reste lui aussi à trois points.

Malgré plusieurs titulaires laissés sur le banc par Rúben Amorim, le Milan a rapidement pris le contrôle de la rencontre. Adrien Rabiot, aligné d'entrée, a d'abord manqué une occasion précoce, avant que Cissé ne débloque la situation de la tête, à la réception d'un centre d'Omari Hutchinson.

Les Italiens ont poursuivi leur domination et doublé la mise grâce à une combinaison entre Rabiot, Davide Bartesaghi et Cissé, idéalement placé pour conclure. Cinq minutes après la reprise, le jeune attaquant a signé son troisième but de la soirée, servi par Rabiot au terme d'une nouvelle action collective.

Bradley Barcola a été désigné joueur de la semaine en Ligue des champions de l'UEFA, devant Harry Kane et Lamine Yamal, grâce à une performance marquée par trois buts lors de la dernière journée européenne.

L'attaquant français s'est illustré par un triplé lors de la victoire de Liverpool face au LASK (6-3), mercredi. Auteur d'une prestation offensive remarquée, il a contribué de manière décisive au succès de son équipe. Barcola

a inscrit deux buts en première période avant de compléter son triplé après la pause, confirmant son efficacité devant le but. Cette performance lui a permis de devancer Nicolo Tresoldi, Harry Kane et Lamine Yamal

dans le vote des supporters. Cette distinction vient récompenser la prestation du Français, qui cherchera désormais à confirmer cette forme lors des prochaines échéances européennes et nationales.

LIGA

Tebas sort l'arme Goebbels contre le Real

Le président de la Liga, Javier Tebas, a accusé Real Madrid TV de recourir à des techniques de propagande comparables à celles de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande de l'Allemagne nazie. Dans un message publié vendredi sur X, il a dénoncé une stratégie fondée, selon lui, sur la répétition des accusations contre l'arbitrage, l'alimentation des soupçons et la désignation d'adversaires. Tebas a précisé que sa comparaison concernait uniquement les méthodes de propagande, et non l'idéologie nazie ni les supporters madrilènes. Cette nouvelle attaque illustre les tensions persistantes entre le patron de la Liga et le Real Madrid, dont le président, Florentino Pérez, avait réclamé le départ de Tebas en septembre dernier.

PSG

Luis Enrique répond aux critiques

Luis Enrique a répondu aux critiques d'Enzo Maresca sur le niveau de la Ligue 1, deux jours après la victoire du PSG face à Manchester City (4-2) en Ligue des champions.

Le technicien italien avait souligné que les Parisiens bénéficiaient d'un calendrier moins exigeant avant les rendez-vous européens, contrairement aux clubs anglais engagés en Premier League. En conférence de presse, Luis Enrique a rappelé que le PSG avait longtemps été critiqué pour son incapacité supposée à remporter la Ligue des champions en raison du niveau du championnat français.

« Avant que j'arrive ici, j'entendais tout le temps que le PSG ne gagnerait jamais la Ligue des champions, car on disait que la Ligue 1 n'avait pas le niveau », a-t-il déclaré. Pour l'entraîneur parisien, ces critiques accompagnent les performances du club depuis plusieurs années. « Les gens se plaignent toujours, mais on s'habitue à cela », a-t-il ajouté, tout en soulignant la difficulté de continuer à gagner. Malgré les moyens supérieurs du PSG, la Ligue 1 reste un championnat où les victoires ne sont jamais acquises. Le club parisien a d'ailleurs dû attendre la quatrième journée pour s'imposer face à Brest (1-0), illustrant les difficultés rencontrées en championnat.

AUTEUR DE SON PREMIER TRIPLÉ

Barcola sacré joueur de la semaine

COUPE DE LA CAF

La Tas suspend les rencontres du CR Belouizdad

Le représentant algérien devra patienter avant d'entamer sa campagne africaine. Saisi par le Hafïa FC de Guinée, le Tribunal arbitral du sport a ordonné le report de ses deux matches face à l'AS Douanes, dans l'attente d'une décision sur le litige opposant les deux clubs.



Le Tribunal arbitral du sport a ordonné le report des deux matches entre le CR Belouizdad et l'AS Douanes, sur fond de litige entre le club mauritanien et le Hafïa FC de Guinée. Le calendrier du représentant algérien dépend désormais de l'issue de cette procédure. Le CR Belouizdad devra attendre avant de faire ses débuts au deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF). Saisi par le Hafïa FC de Guinée, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a ordonné, vendredi 16 octobre, le report des deux rencontres prévues entre le club algérien et l'AS Douanes de Mauritanie. Cette mesure provisoire intervient dans le cadre d'un différend portant sur la décision de la CAF de faire rejouer le match retour du premier tour préliminaire entre l'AS Douanes et le Hafïa FC. Le dossier est enregistré auprès du TAS sous le numéro TAS 2026/A/12858. Le match aller entre le CRB et l'AS Douanes devait se jouer le 17 octobre à Nouakchott, tandis que le retour était programmé entre les 23 et 25 octobre. Aucune nouvelle date n'a, pour l'heure, été communiquée.

LE HAFIA FC CONTESTE LA DÉCISION DE LA CAF
À l'origine de la procédure, le recours introduit par le club guinéen contre la reprogrammation de la rencontre retour, initialement prévue à Conakry. Le Hafïa FC conteste l'invocation d'un cas de force majeure par la CAF pour justifier cette décision.

Dans son communiqué, le club affirme que le TAS a relevé l'absence de motivation de la décision de l'instance africaine. Il souligne également que son recours devant le Jury d'appel de la CAF, déposé le 16 septembre, est resté sans réponse. Le litige remonte au 11 septembre, lorsque l'AS Douanes ne s'est pas présentée à Conakry pour disputer le match retour. Le Hafïa FC estime que cette absence relève de défaillances organisationnelles évitables et non d'un cas de force majeure.

UNE ENTRÉE EN LICE REPORTÉE POUR LE CHABAB
En ordonnant le report de la double confrontation, le TAS entend préserver la situation dans l'attente de l'examen du dossier au fond. Cette mesure ne constitue toutefois pas un jugement définitif sur le différend opposant les deux clubs. Pour le CR Belouizdad, cette décision impose un contretemps dans sa prépa-

ration continentale. Le club algérien, qui n'est pas à l'origine du litige, reste suspendu à l'évolution de la procédure, dont l'issue déterminera les conditions de la poursuite de la compétition. La décision finale du TAS sera donc déterminante pour clarifier la situation sportive et permettre de fixer un nouveau calendrier pour les rencontres reportées.

USM ALGER-PANTHERS FC AU STADE DU 5-JUILLET EN ALLER-RETOUR
La Confédération africaine de football (CAF) a approuvé la demande de l'USM Alger et de la Fédération algérienne de football (FAF) d'accueillir les Equato-Guinéens des Panthers FC au stade du 5-Juillet (Alger), à l'aller comme au retour, dans le cadre du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine de football. Le match aller est prévu le mardi 20 octobre à 20h00, tandis que la manche retour aura lieu le dimanche 25 octobre, à la même heure. « La rencontre a ainsi été délocalisée du stade de Douala, au Cameroun, vers le stade olympique du 5-Juillet, à la suite de la proposition formulée par la direction de l'USM Alger d'accueillir le club guinéen à l'aller comme au retour en Algérie, avec la présence des supporters lors des deux matches », indique un communiqué de l'USMA. Champion en titre de l'édition 2026, le club algérois a été exempté du premier tour préliminaire. De leur côté, les Panthers FC ont créé la surprise au premier tour en éliminant les Béninois de l'ASPAC FC. Battus 3-1 à l'aller à domicile, les Equato-Guinéens se sont brillamment imposés 4-2 au Bénin lors de la manche retour.



LIGUE DES CHAMPIONS

Hadj Moussa fait chavirer Feyenoord



Anis Hadj Moussa a marqué les esprits mercredi en Ligue des champions. L'international algérien a inscrit un superbe but lors de la victoire de Feyenoord Rotterdam face à Côme (3-2), pour le compte de la deuxième journée de la phase de ligue. Une réalisation décisive qui a permis au club néerlandais de décrocher ses premiers points dans cette édition. Battus lourdement par le FC Barcelone (1-5) lors de la première journée, les Rotterdamois devaient réagir devant leur public. Mais ce sont les Italiens qui ont frappé les premiers. À la 18e minute, Alassane Diao a conclu une contre-attaque rapide pour donner l'avantage à Côme. La réaction de Feyenoord ne s'est pas fait attendre. Deux minutes plus tard, Jeyland Mitchell a remis les deux équipes à égalité, relançant une rencontre disputée. C'est ensuite Hadj Moussa qui s'est illustré avec une action individuelle de grande classe, permettant à Feyenoord de prendre l'avantage. Ce but marque une étape importante pour l'Algérien, qui ouvre ainsi son compteur dans la compétition reine du football européen. Les Néerlandais ont poursuivi leurs efforts pour creuser l'écart et se mettre à l'abri. À la 82e minute, un but contre son camp de Robert Sánchez leur a permis de porter leur avance à deux buts. Côme n'a toutefois pas renoncé. Anastasios Douvikas a réduit la marque dans le temps additionnel, à la 90e+3 minute, sans empêcher le succès des locaux. Vainqueur sur le score de 3-2, Feyenoord se relance après son revers face au FC Barcelone. Pour Hadj Moussa, cette soirée européenne confirme également sa capacité à faire la différence grâce à ses dribbles, sa percussion et son aisance dans les duels. Des qualités qui pourraient peser dans la suite du parcours européen du club de Rotterdam.

BAYER LEVERKUSEN

Ibrahim Maza débloque son compteur européen

Ibrahim Maza a marqué les esprits jeudi en Ligue Europa. Titulaire avec le Bayer Leverkusen, l'international algérien a inscrit son premier but européen lors de la victoire des Allemands sur la pelouse du Lech Poznań (4-0), pour le compte de la deuxième journée de la phase de ligue. Actif dans l'animation offensive, le jeune milieu offensif s'est d'abord illustré à la 29e minute en obtenant un penalty, transformé par Patrik Schick. Une action décisive qui a permis au club allemand de prendre l'avantage et de poursuivre sa domination. Maza a ensuite conclu sa prestation en beauté. À la 89e minute, il a profité d'une passe de Moraire pour inscrire le quatrième but de son équipe et sceller le succès du Bayer Leverkusen. Cette réalisation constitue une nouvelle étape dans la progression du joueur algérien, qui porte désormais son total à deux buts en sept apparitions toutes compétitions confondues depuis le début de la saison. Avec deux victoires en autant de rencontres dans cette phase de ligue, le Bayer Leverkusen confirme son bon départ en Ligue Europa. Pour Maza, cette prestation, marquée par un penalty provoqué et un but inscrit, renforce ses arguments dans la rotation offensive du club allemand.

CAF Plus d'argent pour les fédérations
La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé une hausse de 33 % des subventions annuelles accordées à ses 54 associations membres, qui pourront désormais atteindre 700 000 dollars. Les financements des unions zonales passeront, quant à eux, de 750 000 à 900 000 dollars, soit une augmentation de 20 %. Cette revalorisation s'inscrit dans la stratégie de la CAF visant à soutenir le développement du football africain et à renforcer l'autonomie financière des fédérations. Depuis 2021, la subvention annuelle maximale est passée de 200 000 à 700 000 dollars, soit une progression de 250 %.



KARATÉ-DO Quatre Algériens distingués par la WKF
Quatre entraîneurs algériens ont obtenu le badge mondial délivré par la Fédération mondiale de karaté (WKF), a annoncé la Fédération algérienne de karaté-do (FAK). Il s'agit de Hichem Namla (kata), Mohamed Belounas, Mohamed Benkhelouf et Rachid Tigre (kumité). Le président de la FAK, Réda Benkeddour, et les membres du bureau exécutif ont félicité les lauréats. Cette distinction constitue un acquis pour le karaté-do algérien et contribuera au renforcement de l'encadrement technique et des performances nationales à l'international.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Inspirer de la crainte, de la peur à. 2- Qui relève de la narration. 3- Pronom familial - Odeurs agréables se dégageant des aliments. 4- Fait face à l'ouest - Fait mourir. 5- Elle tombe en flocons - Argile rouge ou jaune. 6- Vers solitaires - Donc bien appris. 7- Institut universitaire de technologie - Affluent de l'Oubangui. 8- Qui choque les bienséances - Pronom avant vous. 9- Etat d'excitation nerveuse passagère.

Verticalement
1- Le fait de se proposer un certain but. 2- Qui provoque des nausées. 3- Symbole du tour - Résonner lentement par coups espacés. 4- Conviendra - Soldat américain - En ville. 5- Outil pour enfoncer les clous. 6- Aussi populaire - Il est parfois interdit en ville. 7- Impôts anciens - Nul n'est censé l'ignorer. 8- La première femme - Compagne de Tristan. 9- Ferme dans ses projets - Sud-est.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Mercenaire Mercenaire Mercenaire Maircenaire	Diplomautique Diplomatique Dipplomatique Diplomatic
Cordination Coorddination Coordination Caurdination	Marabbout Marabou Marabou Marabout

Les mots fléchés

DUPER TOUJOURS RENDRE LA SANTÉ		GERMES GLACÉS LÉGÈRES		PRÉVIENN- ENT C'EST LUI		PROPOSITION DE PRISE		ROUTE NATIONALE ET LE RESTE		FLÛTE ! QUI VOLE AUX VENTS		BEAU CADRE
						HONTEUX ATTAQUE DU CHEVAL						
IL EST ABJECT									SAISON CHAUDE REND PLUS INTENSE			
ISOLÉE				OBSERVÉ VERTICAL			BUS À ELE				VÉHICULE	
SALUT ROMAIN	ORGANES D'INFO INUTILE							AU REVOIR ITALIEN CHEVAL FISCAL				
			AUTEUR D'ARTICLES À MOI									
DEMANDE DE MEN- DIANT SORTE DE CRAYON							ARRIVA ASEPTISÉ					INVENTÉE
						CELUI DU CHAUFFEUR EST À GAUCHE		MOT DE LIAISON		DIMINUTIF D'OCTOBRE JOUE AVEC LES VAGUES		
SOUS MI DÉBUT DE FISCAL			ESSAYÉES ÉNORME								INEXIS- TANTS	
				REFUS RUSSE MESURE DU POIDS					AVANT DEUX JEU CHINOIS			
EAU-DE-VIE		CHOISIR HANTÉE						ENGIN DE LEVAGE HUME				
					CLOU DE CUISINE IL SE FAIT PRIER							
CHIEN COURT SUR PATTES	CABOSSÉ DANS CE TEMPS-LÀ								AVANT LA SPÉCIALITÉ SANS QUOI			EMPE- REURS SLAVES
						NÉ LA PART DU RISQUE					GRAND LAC AMÉRICAIN	
NUIT ERRA					POMPÉS RAPPORT EN MATHS							
				BONDÉ BONNE CARTE						DIEU DES PHARAONS RÈGLE DOUBLE		
PREND LA RELÈVE HARDIES							LAISSER BRUNIR					
					APPORTÉES							

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Ancien footballeur algérien

AMIDON	FINE	OURAGAN
ANTRE	GAGE	PHOBIE
ARA	GANGRÈNE	PION
ARCHIPEL	GARGARISME	PLUIE
BAGUE	GÉNÉREUSE	POIGNARD
BASILIC	HIRONDELLE	PORT
CANNELLE	IVRES	PORTION
CAPABLE	LARYNX	POULPE
CHAPEAU	MAGNÉTOSC	PRISE
CLAVIER	OPE	PROGRAMME
CLIENTE	MÉNAGE	QUALITÉ
CLINIQUE	MISOGYNE	RÉFÉRENDUM
CLOS	MITRAILLETTE	SAUVAGES
COLIN	MONTAGNARD	STERNUM
COLLECTIF	MONTRE	SULTAN
CONSONNE	MYOPATHIE	TÂCHE
CRISTAL	NABAB	TANTE
ECUELLE	NATTE	UTÉRUS
EVIDENT	NERFS	VIOLON
FANFARON	NEVEU	VISITEUR
FÉMINITÉ	NOUS	VIVRE

G	A	N	G	R	E	N	E	S	U	R	E	T	U	A	E	P	A	H	C
E	E	A	P	R	E	V	S	C	N	P	E	M	A	D	H	R	M	R	A
N	G	L	V	O	I	L	L	U	O	A	O	T	R	R	C	I	I	B	P
E	F	I	A	D	I	I	L	R	L	N	B	A	I	H	A	S	D	R	A
R	V	I	E	G	E	G	T	E	T	T	N	A	I	N	T	E	O	E	B
E	P	N	T	N	U	I	A	R	N	G	A	P	B	A	I	G	N	M	L
U	T	E	T	C	O	J	E	R	A	N	E	N	L	U	R	M	I	L	E
S	E	E	I	N	E	T	N	T	D	L	A	L	L	A	E	S	E	I	E
E	O	U	I	N	I	L	N	O	E	R	E	C	M	A	O	V	B	F	I
P	R	L	G	L	T	O	L	M	C	T	U	M	I	G	R	O	E	H	U
O	O	E	A	A	M	U	S	O	T	U	E	E	Y	L	H	Y	I	N	L
C	S	U	F	E	B	I	R	E	C	R	F	N	T	P	I	R	N	P	P
S	Q	A	N	E	R	R	L	E	T	M	E	A	O	I	O	S	O	X	E
O	M	A	U	A	R	L	E	N	E	V	U	R	N	N	S	U	A	C	U
T	G	S	G	V	I	E	A	I	I	U	T	N	D	F	L	I	U	B	Q
E	A	R	E	A	A	G	N	O	V	S	Q	E	R	P	A	E	V	E	I
N	A	N	R	R	A	G	L	D	O	A	L	A	E	E	L	R	T	I	N
G	O	T	T	R	V	O	E	L	U	L	L	N	L	L	T	T	O	O	I
A	I	I	U	E	N	I	C	S	E	M	I	C	E	P	A	S	U	N	L
M	Y	O	P	A	T	H	I	E	S	F	R	E	N	N	O	S	N	O	C

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT
1- DEGAGE - MARRER - BRULURE - AIMA - PRO-FANATRICES - OURSON - ANARS - OUÏE - TIEN - IL - MUGUETS - ALLONGES - SURÏ - LAPE - FURIE - RENE - ASTRE - ME - TRES - HALTES - HO - ESPIEGLES - BRÉSIL - MER - USE - ARETE - MIE - ETAYE - ANNECY - ADAGE - ACTE - OS - EPIEES - EMANE - PRETS - EBROUER.

VERTICALEMENT
1- DEBROUILLE - OBSEDER - GROUILLANT - RETAPE - GAUFRE - OPEREE - AGIT - GLAS - ANE - ESSAYEES - JEUNOT - ASPIRE - RANI-MEES - ILE - ASE - EMET - EUS - THE - TAC - RANG - FRAGMENTER - GRAIN - USUELLE - NEMO - RICANEUR - TERME - AU - SEMER - TRIMES - ICONNE - RASSASIEES - GEYSER.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
1- HURLEMENT. 2- INOUIE - AU. 3- TIC - RUSSE. 4- PT - METIER. 5- AARE - ETA. 6- RIANT - TUF. 7- ARPENTE. 8- DE - ATELES. 9- ESAU - TETE.

VERTICALEMENT
1- HITPARADE. 2- UNITAIRES. 3- ROC - RAP. 4- LU - MENEAU. 5- EIRE - TNT. 6- MEUTE - TET. 7- SITTELE. 8- NASEAU - ET. 9- TUER - FUSE.

4x4

Défaitiste - Idolâtre
Orbiculaire - Somnolence

BIFFE-TOUT : VIOLEURS

FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE DE BÉJAÏA Coup d'envoi de la 15^e édition

Cette manifestation représente aussi «un espace de dialogue artistique et intellectuel, ainsi qu'une plate-forme de valorisation des expériences théâtrales et d'échanges d'expertises entre les artistes.

La 15^e édition du Festival international du théâtre de Béjaïa (FITB), prévue du 15 au 23 octobre, s'est ouverte jeudi soir au Théâtre régional Abdelmalek-Bouguer-mouh, avec la participation de 7 troupes théâtrales venues de plusieurs pays. Placée sous le slogan «Festival de la ville», la cérémonie d'ouverture de cette édition qui s'est déroulée en présence de Salima Gaoua, directrice centrale au ministère de la Culture et des Arts, représentant la ministre du secteur, du secrétaire général de la wilaya, chargé de la gestion des affaires de la wilaya, Mohamed Mehdi, et de personnalités artistiques, a été marquée par la présentation d'un spectacle artistique chorégraphique intitulé «Jawhara» qui évoque l'histoire de la ville de Béjaïa, réalisé par Youcef Abdelaziz. A cette occasion, un hommage a été rendu à plusieurs artistes ayant marqué la scène culturelle nationale et internationale, dont l'humoris-



te Mohamed Fellag, Slimane Benaïssa, Ibrahim Nouel et feu Abdelmalek Bouguermouh. Intervenant lors de la cérémonie d'ouverture, Mme Gaoua a souligné que le Festival international du théâtre «constitue un rendez-vous culturel et artistique renouvelé, consacrant la place du théâtre en tant que langage humain universel et un moyen de rappro-

chement entre les peuples et les cultures». Elle a précisé que cette manifestation représente aussi «un espace de dialogue artistique et intellectuel, ainsi qu'une plate-forme de valorisation des expériences théâtrales et d'échanges d'expertises entre les artistes, contribuant ainsi au développement de la pratique théâtrale». Mme Gaoua a également

mis en avant la stratégie du ministère de la Culture et des Arts visant à promouvoir le théâtre, fondée sur une vision globale et intégrée axée sur la formation, l'accompagnement des artistes, le soutien aux troupes théâtrales, ainsi que l'encouragement de la production et de la création. De son côté, le commissaire du festival, Ali Aissaoui, a insisté sur l'importance de la réussite de cette manifestation afin de renforcer les liens entre le théâtre et la ville, se félicitant, à cette occasion, du retour du public dans les salles de spectacle. La cérémonie d'ouverture a également été marquée par l'organisation d'une parade dans les rues de la ville de Béjaïa, jusqu'au Théâtre régional Abdelmalek-Bouguer-mouh, avec la participation des autorités locales et de l'ensemble des troupes théâtrales prenant part au festival, ainsi que d'autres troupes ayant présenté des spectacles de théâtre de rue.

CULTURE

Création de trois nouveaux festivals

Trois arrêtés ministériels portant création du «Festival culturel national de l'équitation traditionnelle», du «Festival culturel international de l'industrie du livre pour enfants et jeunesse» et du «Festival culturel international pour la littérature et la culture de l'enfant et de la jeunesse», ont été publiés au Journal officiel N° 70. L'article premier de l'arrêté ministériel du 22 juin 2026 stipule qu'«en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n 03-297 du 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à Tيارت le Festival culturel national annuel de l'équitation traditionnelle». Par ailleurs, un autre arrêté ministériel, daté du 1er juillet 2026, porte institutionnalisation, à Alger, du «Festival culturel international de l'industrie du livre pour enfants et jeunesse». Le Journal officiel no 70 publie également un arrêté ministériel, daté 1er juillet 2026, portant institutionnalisation, à Ouargla, du «Festival culturel international pour la littérature et la culture de l'enfant et de la jeunesse». L'article 2 de cet arrêté prévoit l'abrogation de l'arrêté du 8 décembre 2013 portant création du «Festival culturel international du livre, de la littérature et de la poésie».

FESTIVITÉS DU NOUVEL AN AMAZIGH

Les grandes lignes du programme présentées

Le Secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité, M. Si El Hachemi Assad, a présidé, jeudi à Tlemcen, une réunion de coordination consacrée à la présentation des grandes lignes du programme des festivités nationales du Nouvel An amazigh 2977, «Yennayer», ainsi que de la septième édition du Prix du Président de la République de la littérature et de la langue amazighes, que la wilaya accueillera. Cette réunion s'est tenue au siège de la wilaya, en présence des autorités locales, de représentants de l'université de Tlemcen et des directions du Tourisme et de l'Artisanat, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et des Arts, ainsi que des Transports, aux côtés des différents partenaires et acteurs concernés. A cette occasion, il a été procédé à la présentation du programme prévu pour célébrer «Yennayer», et qui comprend, souligne-t-on, diverses activités culturelles, scientifiques et artistiques. Dans une déclaration à la presse, M. Assad a indiqué que le programme comporte de nouvelles initiatives visant à élargir la portée des festivités et à généraliser les activités dans les espaces publics des différentes communes de la wilaya, ainsi qu'au sein de certaines institutions. Il a notamment annoncé l'organisation d'un concours récompensant la meilleure statue représentant le chef Yaghmoracen, d'un cours modèle destiné aux élèves des établissements scolaires de la wilaya de Tlemcen, ainsi que d'un colloque scientifique et universitaire. Le programme prévoit également l'inauguration du «Marché de Yennayer», en coordination avec le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, afin d'exposer et de commercialiser divers produits artisanaux traditionnels, ainsi que l'organisation d'un défilé. Ces festivités seront couronnées par la cérémonie de remise du Prix du Président de la République de la littérature et de la langue amazighes. M. Assad a salué les efforts déployés par les autorités de la wilaya de Tlemcen pour réunir les conditions favorables et mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'accueil des participants venus des différentes wilayas du pays, ainsi qu'à l'organisation de ces festivités nationales. Ces célébrations se dérouleront sous le slogan : «Yennayer une mémoire qui unit et une patrie qui rassemble », reflétant ainsi les valeurs de l'unité nationale et de la diversité culturelle de l'Algérie.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL DES JEUNES

Un premier salon national à Ghardaïa

La wilaya de Ghardaïa accueillera le premier Salon national du patrimoine immatériel des jeunes, du 28 octobre au 1er novembre prochain, dans le but de valoriser le patrimoine culturel national et de faire connaître les us et traditions algériennes authentiques, ont indiqué les organisateurs. Organisé par la direction de la Jeunesse et des Sports, en coordination avec l'Office des établissements de jeunes et la ligue de wilaya des activités de plein air et de loisirs, l'évènement se déroulera à la place du 1er mai, au centre-ville. Le programme de la manifestation prévoit des expositions consacrées au patrimoine immatériel et à la cuisine traditionnelle, ainsi que des espaces dédiés aux jeux populaires traditionnels et une kheima (tente traditionnelle) pour la poésie



«Melhoun» d'expression arabe et amazighe, et des exhibitions d'équitation, de fantasia, de «Zorna» et de Baroud. Les organisateurs ont aussi projeté des concours dans diverses activités patrimoniales et culturelles, qui seront primés, de sorte à encourager les jeunes

à mettre en valeur leurs talents et à contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel national et sa transmission aux générations futures. S'exprimant à l'APS, le chargé du bureau de l'information et de la jeunesse, Habib Boukoufa, a indiqué que cet événement culturel

devrait constituer un espace de rencontre et d'échange entre les jeunes participants venus de différentes wilayas, et une opportunité de mettre en avant la richesse du patrimoine immatériel algérien, de sensibiliser à l'importance de sa préservation et de sa valorisation, et de promouvoir le potentiel touristique et patrimonial de la wilaya de Ghardaïa. A noter que les activités de ce Salon national du patrimoine immatériel pour la jeunesse coïncideront avec la tenue d'un Rallye international de motos (Alger-Ghardaïa-Alger), le début de la saison touristique saharienne et les festivités du 72^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse révolution de libération, ce qui ne manquera pas de drainer un public nombreux issu de toutes les couches de la société.

PARC CULTUREL DU TASSILI N'AJJER

510 sites archéologiques et naturels identifiés

Pas moins de 510 sites archéologiques et naturels ont été recensés dans la région d'In-Azan-Tadrart, relevant du Parc culturel du Tassili n'Ajjer, à l'issue d'une mission de terrain consacrée à la préservation, la protection et l'inventaire du patrimoine culturel et naturel, a indiqué jeudi un communiqué de cet organisme. Organisée du 21 septembre au 11

octobre en cours, cette mission a été initiée par le département de la préservation du patrimoine culturel et naturel, en coordination avec les départements chargés de la valorisation du patrimoine culturel et naturel et de la protection juridique de ce patrimoine, ainsi qu'avec les sections opérationnelles de Djanet, Bordj El-Haouès et Illizi. L'opération, menée

dans une région située à environ 250 km au Sud-Est de Djanet, a permis de recenser 510 sites, répartis entre 207 sites de surface, 265 monuments funéraires, 29 sites d'art rupestre et 9 sites naturels. L'expédition a nécessité la traversée de divers reliefs, allant d'étendues planes, des oueds rocheux et sablonneux à des zones aux falaises difficiles

d'accès, inaccessibles avec des véhicules et ayant donc donné lieu à des explorations pédestres. Cette mission de terrain intervient dans le cadre des efforts visant à répertorier et à protéger les sites archéologiques et naturels, dans un objectif de préservation du riche patrimoine culturel et naturel de la région du Tassili n'Ajjer, selon la même source.

PROJET ABRAHAMIQUE

La fraternité religieuse
au service d’une nouvelle géopolitique ?

En érigeant la coexistence entre islam, christianisme et judaïsme en instrument diplomatique, les Émirats arabes unis entendent incarner un nouveau modèle de tolérance. Mais derrière les accords d’Abraham et les symboles de fraternité se dessine une recomposition des alliances au Moyen-Orient qui interroge autant la souveraineté religieuse des musulmans que l’avenir de la cause palestinienne.

Par S. MÉHALLA

Depuis la signature des accords d’Abraham en septembre 2020, les Émirats arabes unis ont placé le dialogue interreligieux au cœur de leur stratégie internationale. La normalisation avec l’occupant sioniste, suivie de l’inauguration en 2023 de la Maison de la famille abrahamique à Abou Dhabi, illustre cette orientation. Ce complexe réunit une mosquée, une église et une synagogue. Pour ses promoteurs, il symbolise la coexistence pacifique entre les trois monothéismes. Mais le choix d’Abraham, figure centrale de ces traditions, n’est pas politiquement neutre. Pourquoi mobiliser un prophète pour légitimer des accords entre États ? Pourquoi associer la fraternité religieuse à une normalisation diplomatique avec l’occupant sioniste alors que la question palestinienne demeure sans solution ? La réponse se trouve peut-être moins dans la théologie que dans la géopolitique. Sous le vocabulaire consensuel de la tolérance, Abou Dhabi développe une diplomatie d’influence destinée à renforcer son rôle régional et ses partenariats stratégiques.

COEXISTENCE DES RELIGIONS
OU CONFUSION DES CROYANCES ?

Pour les musulmans, la question abrahamique possède une dimension doctrinale fondamentale. Le Coran affirme : «Abraham n’était ni juif ni chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (musulman).» (Al Imrân, 3:67). Il précise également : «Certes, la religion acceptée d’Allah, c’est l’Islam.» (3:19). Ces versets rappellent que, dans la tradition islamique, Ibrahim incarne le monothéisme pur et la soumission exclusive à Dieu, et non une religion universelle fusionnant différentes croyances. Le tawhid, principe fondamental de l’islam, exclut toute association à Dieu. La sourate Al-Ikhlâs affirme : «Il n’a jamais engendré, n’a pas été engendré non plus. Et nul n’est égal à Lui.» Cette conception distingue pro-



fondement l’islam de la doctrine chrétienne de la Trinité et de la divinité du Christ. Le Coran rejette explicitement ces croyances dans la sourate Al-Mâ’ida (5:72-73). Dès lors, le rapprochement entre religions ne peut signifier leur équivalence théologique. Toutefois, la présence d’une mosquée, d’une église et d’une synagogue dans un même ensemble ne prouve pas l’existence d’un projet de fusion religieuse. Aucun élément établi ne démontre que les Émirats chercheraient officiellement à imposer un «nouveau din abrahamique» destiné à remplacer l’islam. La véritable interrogation porte donc sur l’usage politique de cette fraternité : s’agit-il de garantir le respect des différences ou de présenter les identités religieuses comme secondaires face aux intérêts diplomatiques ?

L'OCCUPANT SIONISTE : LA NORMALISATION AVANT LES DROITS PALESTINIENS

C'est sur le terrain palestinien que le projet abrahamique révèle ses contradictions les plus sensibles. En normalisant leurs relations avec l'occupant sioniste en 2020, les Émirats ont rompu avec la logique de l'Initiative de paix arabe de 2002, qui conditionnait une normalisation générale à un règlement du conflit israélo-arabe. Désormais, coopération économique, partenariats technologiques et relations diplomatiques peuvent progresser sans attendre la

création d’un État palestinien. Les défenseurs de cette politique y voient un moyen de favoriser la stabilité. Ses critiques dénoncent une normalisation qui réduit les moyens de pression sur l’occupant sioniste sans obtenir de garanties suffisantes pour les Palestiniens. Les destructions et les souffrances civiles à Ghaza ont renforcé la portée de cette contradiction. Comment célébrer la fraternité entre les descendants spirituels d’Abraham lorsque les droits d’une partie de ces populations demeurent bafoués ? La paix ne saurait se limiter à la reconnaissance mutuelle entre gouvernements. Elle suppose la justice pour les peuples.

UNE DIPLOMATIE DE LA TOLÉRANCE AUX AMBITIONS RÉGIONALES AFFIRMÉES

L'image d'un État promoteur de paix contraste également avec certaines interventions régionales d'Abou Dhabi. Les Émirats ont soutenu Abdel Fattah al-Sissi après la destitution de Mohamed Morsi en Égypte en 2013. Ils ont participé à la coalition militaire engagée au Yémen en 2015 et à la crise diplomatique contre le Qatar en 2017. Au Soudan, leur rôle fait l'objet de graves accusations concernant un soutien présumé aux Forces de soutien rapide, impliquées dans des violences massives contre les civils. Les autorités émiraties contestent ces

accusations, bien sûr. Ces dossiers relèvent de stratégies complexes et ne démontrent pas une politique dirigée contre l’islam. Ils soulignent néanmoins l’écart possible entre le discours officiel de fraternité et l’exercice concret de la puissance. L’ouverture d’un grand temple hindou à Abou Dhabi en 2024, la visibilité accrue des institutions juives et les initiatives interreligieuses participent, elles aussi, au rayonnement international des Émirats. Reconnaître aux non-musulmans la possibilité de pratiquer leur religion n’est pas une atteinte à l’islam. Mais le pluralisme religieux doit être évalué à l’aune des libertés réellement garanties, et non uniquement des cérémonies officielles.

L'ISLAM N'A PAS À CHOISIR ENTRE FIDÉLITÉ ET COEXISTENCE

Le débat abrahamique ne doit pas enfermer les musulmans dans une fausse alternative : accepter une dilution de leurs convictions ou refuser tout dialogue avec les autres religions. Le Coran affirme l’unicité divine, mais reconnaît aussi la diversité humaine : «Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez.» (Al-Hujurât, 49:13). Il proclame également : «Nulle contrainte en religion.» (Al-Baqara, 2:256). La coexistence n’exige donc ni renoncement doctrinal ni hostilité envers les autres croyants. En revanche, elle impose de distinguer la fraternité sincère de son éventuelle instrumentalisation politique. Le projet abrahamique ne peut être jugé uniquement sur ses intentions proclamées. Il doit l’être aussi sur les alliances qu’il accompagne, les intérêts qu’il sert et les droits qu’il contribue réellement à protéger. Une fraternité qui célèbre Abraham tout en laissant la justice palestinienne au second plan risque de devenir le paravent moral d’une nouvelle géopolitique. Et aucune mosquée, aucune église, aucune synagogue, aussi majestueuses soient-elles, ne sauraient remplacer la justice due aux peuples.

S. M.

Publicité

Publicité pour la 8^{ème} édition du concours littéraire Assia Djébar. Le visuel est dominé par une image d'un livre ouvert avec des pages en feu, sur un fond rouge foncé. Le titre principal est "في الذاكرة جذور الغد" (In Memory, Roots of Tomorrow). À droite, on trouve "الجائزة الكبرى آسيا جبار للرواية" (Grand Prize Assia Djébar for the Novel). Le logo "anep" est visible en haut à droite. En bas à gauche, le logo "Cevital" est présent. Le texte "الطبعة الثامنة 8th edition" est au bas du livre. À droite, on indique "2026 أكتوبر 17" (October 17, 2026) et "المركز الدولي للمؤتمرات عبد اللطيف رحال" (International Conference Center Abdel Latif Rahal). Le logo "DJEZZY" est au bas du livre. Le logo "AZ" est en bas à droite. Le logo "TECHNO" est en bas à gauche. Le logo "AIR ALGERIE" est en bas à gauche. Le logo "SAA" est en bas à gauche. Le logo "S" est en bas à gauche. Le logo "AIR ALGERIE" est en bas à gauche. Le logo "AZ" est en bas à droite.

G. R.